



LE CAFE PEDAGOGIQUE

Toute l'actualité pédagogique sur Internet !



Photo Café pédagogique

Le Guide pratique des parents Rentrée 2006

<http://www.cafepedagogique.net>

Mèl : redaction@cafepedagogique.net

22 Rue Alphant - 75013 Paris - France

Tél. Fax : 01 45 89 55 73

Copyright (c) Le Café Pédagogique – Septembre 2006



LE CAFE PEDAGOGIQUE

Toute l'actualité pédagogique sur Internet
www.cafepedagogique.net



Soyez le premier informé de l'actualité de l'éducation, chaque jour, avec L'Expresso, un court flash d'information.



Tous les mois, Le Café pédagogique, le mensuel, vous aide à préparer vos cours avec Internet, à utiliser les nouvelles technologies en classe, à saisir les enjeux de l'Ecole. Il exerce une veille permanente sur Internet et signale tous les mois les meilleurs sites dans votre discipline et votre degré d'enseignement (école, collège, lycée). Il fait connaître les réalisations d'enseignants et donne des exemples concrets d'utilisation des TICE en classe. Il interroge les chercheurs et rend compte des débats pédagogiques. **Ouvert sur le monde**, il rend compte des débats et de l'actualité de l'Ecole en Europe et dans le monde. Publication le 15 du mois.



L'avenir de l'Ecole mérite réflexion : le Café publie chaque mois un dossier qui analyse une problématique scolaire ou qui apporte un soutien concret aux enseignants et aux parents. Parmi nos derniers dossiers : "Le guide Bac Brevet", "Le B2i", "Lecture", "Les I.D.D." etc. Publication le 1^{er} du mois.



Pour les valeurs de L'Ecole : réalisé par un collectif d'enseignants et de chercheurs, Le Café pédagogique milite pour une école innovante et démocratique. Il publie des dossiers pédagogiques citoyens : Droits de l'enfant, Mémoire de la Shoah, Contre le racisme. Il diffuse également des documents pédagogiques liés à l'actualité politique : Le séisme en Asie, La guerre en Irak, Le 11 septembre etc.

Rejoignez les 130.000 abonnés et les 400.000 visiteurs mensuels du Café pédagogique !

SOUTENEZ LE CAFE PEDAGOGIQUE EN ADHERANT A L'ASSOCIATION C.I.I.P. !	ABONNEMENT GRATUIT	
Soutenir le Café pédagogique c'est	<i>A ne remplir que si vous n'êtes pas déjà abonné !</i>	<input type="checkbox"/> Documentation
• Miser sur le développement d'un Internet mutualiste, ni commercial, ni institutionnel		<input type="checkbox"/> Actualités
• Participer à un mouvement pédagogique qui milite pour l'innovation	Adresse électronique :	<input type="checkbox"/> Primaire
• Participer au développement d'un nouveau média		<input type="checkbox"/> Lettres
M		<input type="checkbox"/> Langues
Adresse :	s'abonne aux éditions suivantes	<input type="checkbox"/> Sciences
Mèl :	du Café :	<input type="checkbox"/> Sciences Humaines
<input type="checkbox"/> Adhère à l'association C.I.I.P. Personne physique 20 E	<input type="checkbox"/> Edition intégrale	<input type="checkbox"/> Technologie Tertiaire Arts, professionnel
Personne morale: abonnement annuel toutes éditions 150 E	<input type="checkbox"/> Pédagogie	<input type="checkbox"/> L'Expresso, le flash quotidien
Chèques à l'ordre de association C.I.I.P.		

A retourner à : Association C.I.I.P., 22 Rue Alphand, 75013 Paris

Editorial

Socle commun, PPRE, méthode de lecture, note de vie scolaire, nouveau brevet, nouvelles filières au lycée... Comment se retrouver dans toutes ces évolutions ? Enseignants, parents, élèves ont ceci en commun : chaque rentrée est un défi.

Ce Guide pratique ne vise rien d'autre qu'à faciliter le démarrage d'une année scolaire profitable.

Quels nouveaux textes s'appliquent à la rentrée ? Quels nouveaux programmes ou évaluations ? Mais aussi, comment intervenir dans l'établissement ? Comment participer à l'orientation de mon enfant ? Comment l'aider dans ses travaux scolaires ? Comment mieux le comprendre ?

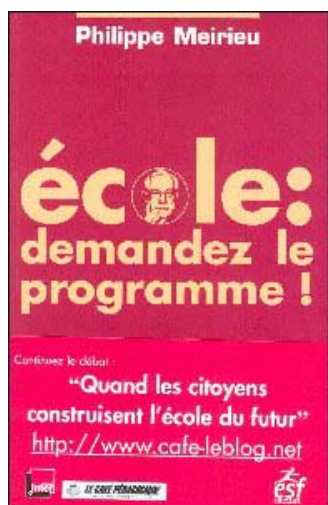
Alors que l'Ecole est mise en demeure d'évoluer, ce Guide souhaite également éclairer les enjeux d'une refonte de l'Ecole.

Bonne année à tous !

Sommaire

EDITORIAL	3
PHILIPPE MEIRIEU NOUS INVITE A CONSTRUIRE L'ECOLE DU FUTUR	5
CONNAITRE LE SYSTEME EDUCATIF	6
ETRE ELEVE EN FRANCE.....	6
A LA RENTREE.....	8
AUJOURD'HUI, QUELS ENJEUX POUR L'ECOLE ?	14
LA CARTE SCOLAIRE GARANTE DES INEGALITES ?	14
PRIMAIRE : LECTURE : VRAI DEBAT ET FAUSSES SOLUTIONS	15
PRIMAIRE : CALCUL : POURQUOI REFUSER LE RETOUR DE LA DIVISION EN CP ?.....	15
LE SOCLE COMMUN	16
HARCELEMENT, AUTORITARISME ADMINISTRATIF : LE RAPPORT DU MEDIATEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	18
L'APPRENTISSAGE N'EST PAS UNE REPONSE ADAPTEE AUX JEUNES NON QUALIFIES	19
UNE NOUVELLE ETUDE CONFIRME L'IMPACT NEGATIF DE LA SELECTION PRECOCE.....	19
BAC : IL Y A-T-IL TROP DE DIPLOMES ?	20
EVALUATION : PEUT-ON EVALUER AUTREMENT?	21
HANDICAP : UN COLLECTIF FAIT UN POINT CRITIQUE DE L'APPLICATION DE LA LOI.....	22
LE LYCEE COMME LES LYCEENS LE SOUHAITENT.....	22
INTERVENIR DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE	23
REPERER LES INTERLOCUTEURS	23
AGIR PAR LE VOTE.....	23
ETRE DELEGUE	24
AIDER MON ENFANT	26
L'ENTREE AU COLLEGE	26
DES METHODES	27
EXAMENS : BAC ET BREVET.....	27
SOUTIEN SCOLAIRE.....	28
L'ORIENTATION	30
LES PROCEDURES	30
AU COLLEGE	30
APRES LA TROISIEME.....	31
EN SECONDE.....	32
QUEL METIER CHOISIR ?	33
COMPRENDRE MON ENFANT	36
ADOS : BONHEUR ET SCEPTICISME	36
SANTE	38
INITIATIVES ET LOISIRS	40

Philippe Meirieu nous invite à construire l'Ecole du futur



"Il faut passer du chemin unique, où les enfants n'ont d'égalité des chances que sur le papier, où les moins adaptés sont envoyés au fur et à mesure dans des structures de relégation... à une institution permettant à tous les élèves d'apprendre ensemble et à chacun de voir reconnaître ses besoins éducatifs particuliers". A quelques mois des présidentielles, Philippe Meirieu invite les Français à inventer une nouvelle Ecole.

A l'opposé des innombrables pamphlets sur l'Ecole, il appelle à la reconstruire sur les valeurs de la République : la liberté et la solidarité. C'est sur cette croyance en l'Homme qu'il fonde par principe la démarche éducative. *"Enseigner c'est être convaincu, en même temps que tous les élèves peuvent apprendre et qu'on ne peut pas obliger un élève à apprendre"*. Et il dénonce le *"darwinisme éducatif"* des anti-pédagogues qui demandent l'exclusion des élèves en difficulté et pensent que les plus adaptés survivront dans tous les cas.

Que nous propose P. Meirieu ? Une refonte profonde du système éducatif autour d'une *Ecole fondamentale* attentive à suivre l'élève de la maternelle à la fin du collège. Une filière unique qui accepte l'hétérogénéité et même la revendique plutôt que sélectionner et orienter de plus en plus précocement. A la sortie de cette Ecole, le lycée pourrait accueillir tous les élèves dans des filières différentes mais avec un fonds culturel commun.

Différencier sans exclure. P. Meirieu ne croit pas en l'efficacité "du socle commun". Pour lui, *"l'idéologie du socle risque de nous engager dans une impasse. Nous continuons, en effet, à donner des objectifs sans nous interroger sur les moyens de les atteindre... L'acharnement à faire acquérir le socle ne pourra fonctionner qu'avec des élèves moyens, déjà motivés et peu en retard. Pour les autres, l'important est de reconstruire la voie d'accès aux connaissances. Il vaut mieux pour eux faire un détour par la culture plutôt que s'entêter à leur faire acquérir des connaissances"*. Il préconise une pédagogie du projet qui s'appuie sur les œuvres patrimoniales et qui reconnaisse et développe l'esprit de décision des enfants. Une pédagogie qui puise aussi *"différencier sans exclure"* et permettre ce brassage hétérogène fondateur de démocratie.

Autonomie et Etat. Toutes choses qui exigent une modification profonde de l'institution scolaire. P.Meirieu invite à ce qu'il y ait plus d'Etat dans la fixation des objectifs sociaux et éthiques de l'Ecole et beaucoup moins dans son fonctionnement quotidien. Autonomie des établissements, élection des chefs d'établissement, reconnaissance du rôle éducateur des enseignants avec une présence élargie sur l'établissement, invitation à l'innovation et la réflexion pédagogique commune : voilà autant de propositions à mille lieues du chemin emprunté par les derniers ministres.

Aux citoyens de décider ! C'est dire que P.Meirieu croit à la fois que la réforme de l'éducation nationale est possible et que l'Ecole puisse jouer son rôle auprès de tous les élèves. *"Fort heureusement... nous sommes dans une République où les citoyens peuvent décider collectivement qu'il n'est pas acceptable d'abandonner une partie de sa jeunesse sans éducation... Nous sommes dans un pays qui a montré sa capacité à inventer des institutions pour permettre le développement de chacun dans la solidarité de tous"*. L'ouvrage s'appuie sur les propositions venues des lecteurs du Café pédagogique. *"La consultation ouverte sur le site du Café pédagogique, relayée par France Inter, a été essentielle pour l'élaboration du présent ouvrage. Elle a permis de recueillir une multitude de propositions qui prouvent à quel point nos concitoyens ont à cœur de faire progresser leur Ecole"*

Le Café vous invite à lire l'ouvrage et à continuer le débat. *"C'est à chaque lecteur et à chaque lectrice de prolonger, à sa manière, la réflexion entamée ici... Qu'il avance de nouvelles analyses et de nouvelles hypothèses... Qu'il se fasse entendre ainsi auprès de ceux qui briguent nos suffrages. Pour que ces derniers s'engagent clairement sur des projets précis... Bref pour que les citoyens, enfin, construisent l'Ecole"*

Philippe Meirieu, Ecole : demandez le programme !, ESF éditions – France Inter – Café pédagogique, Paris, 2006, 159 pages, 12,90 euros.

Poursuivre le débat sur le blog du Café : <http://inter.cafe-leblog.net/index.php>

Connaître le système éducatif

Etre élève en France

Comment fonctionne un établissement d'enseignement en France ? Comment change-t-on de niveau ? Quelle durée a la semaine de cours ? Quelles matières sont enseignées de l'école au lycée ? Cette brochure du ministère a été réalisée pour des élèves étrangers qui envisagent une scolarisation en France. Elle peut être utile à tous.

http://eduscol.education.fr/D0039/eleve_en_france.htm

Pour en savoir plus :

L'école primaire : ses horaires, ses programmes, les modalités d'inscription pour la maternelle et l'école élémentaire.

<http://www.education.gouv.fr/prim/default.htm>



Photo C.P.

L'enseignement secondaire : l'inscription, les aides financières, les programmes et les diplômes.

<http://www.education.gouv.fr/sec/default.htm>

L'enseignement professionnel : une présentation de la voie professionnelle.

<http://www.education.gouv.fr/enspro/default.htm>

Le bac : les trois bacs, les textes qui régissent l'examen, l'après bac :

<http://www.education.gouv.fr/sec/baccalaureat/default.htm>

Comment s'inscrire dans un établissement : de l'école maternelle au lycée : tout sur les modalités.

<http://www.education.gouv.fr/prat/inscrip.htm>

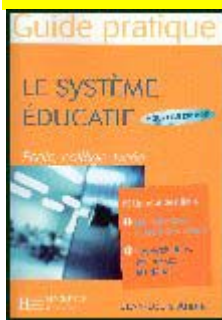
A quelles aides ai-je droit ? Les bourses au collège, au lycée, les bourses au mérite, l'allocation de rentrée scolaire (268 euros de 6 à 18 ans), les fonds sociaux. A noter : à partir de la rentrée 2006, les bourses au mérite sont versées de droit aux élèves boursiers de lycée qui ont obtenu la mention Bien ou Très bien au brevet.

<http://www.education.gouv.fr/prat/aides.htm>

Le calendrier scolaire 2006-2007 : avec les dates des vacances et la possibilité de consulter les calendriers jusqu'en 2010.

<http://www.education.gouv.fr/prat/calendrier/calendrier.php?intAnneeID=23>

En savoir plus... : Le guide du système éducatif



Comment se retrouver dans la jungle du système éducatif ? Le "guide pratique du système éducatif" de Jean-Louis Auduc aborde en 381 pages l'ensemble des instances et des débats qui structurent l'Ecole. Décentralisation, sectorisation, ségrégation, marchandisation, discrimination positive, rapports à l'entreprise : tous ces aspects sont abordés et structurés en quelques grands thèmes : la mutation du système éducatif, l'établissement et son environnement, des élèves usagers, les relations avec l'entreprise, l'égalité des chances, les personnels, l'éducation en Europe.

Sur chaque point, J.-L. Auduc signale les textes en vigueur, propose une bibliographie, présente les thèses en présence. L'ouvrage est clair, précis et très efficace. Il conviendra parfaitement aux étudiants qui souhaitent devenir enseignants. C'est dire qu'il tient un discours validé, si ce n'est officiel, sur l'Ecole. On ne trouvera pas dans ce "guide" un regard critique ou perspectif sur le système éducatif. Celui-ci paraît lisse, net, uniforme là où la réalité est granuleuse, épaisse, compliquée, multiforme. Ajoutons qu'en ce moment particulièrement l'Ecole bouge. La réalité risque d'être moins positive que ce que présente le guide.

Jean-Louis Auduc, Guide pratique. Le système éducatif, Paris, Hachette, 2005, 381 pages.

Connaître mes droits : Le droit de la vie scolaire

"*La robe rouge du juge remplacerait-elle la blouse grise du maître ?*" Aujourd'hui l'école n'est plus à l'abri des démarches contentieuses à propos de tout et n'importe quoi : suppression de la sieste à l'école maternelle, exclusion de collégien etc. Face à cette judiciarisation, les enseignants sont souvent bien démunis. L'ouvrage de Yann Buttner, André Maurin et Blaise Thouveny veut aider les utilisateurs de l'Ecole, professeurs, parents et élèves, à y voir plus clair en synthétisant et ordonnant les règles du droit.

Ainsi il aborde les questions de la scolarisation, par exemple l'inscription des élèves étrangers, de l'orientation et de ses recours, des activités péri-éducatives, du respect du droit d'auteur, des droits des élèves, des accidents et des poursuites des enseignants. Sur chaque point il apporte des réponses claires, dans la mesure où les textes le permettent.

Pour les auteurs, "si l'Ecole se trouve saisie par le droit, c'est là une réalité qui d'une part concerne l'ensemble des acteurs du système éducatif, d'autre part s'intègre au concept même d'éducation... Il importe de se convaincre de l'enrichissement de cette "intrusion" (du droit) pour les usagers mais également pour les personnels".

Buttner Yann, Maurin André, Thouveny Blaise. Le droit de la vie scolaire : écoles, collèges, lycées. Paris : Dalloz (Etats des droits), 2005, 492 p.

Ai-je le droit de scolariser mon enfant à domicile ?

L'instruction est obligatoire, pas la scolarisation. Le Code de l'éducation prévoit que "*l'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix (art. L 131-2). Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire définie à l'article L131-1 doivent le faire inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien déclarer au maire et à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille. Dans ce cas, il est exigé une déclaration annuelle*".

(art L 131-5). Attention ! L'administration veille au respect du droit à l'instruction et impose des critères objectifs pour le permettre.

Des écoles différentes

Existe-il vraiment dans l'enseignement secondaire des pratiques pédagogiques permettant davantage que d'autres la réussite de tous, le plaisir d'apprendre et la formation de citoyens actifs ? Quelle est la part d'utopie, de rêve politique et social dans les écoles dites différentes ? Marie-Laure Viaud, chargée de recherches à l'INRP, auteur d'un ouvrage sur "les collèges et les lycées différents", répond aux questions du Café.
<http://www.cafepedagogique.net/disci/article/59.php>

Filles et garçons : tout se joue au primaire

"En 2005, les filles et les garçons n'ont toujours pas les mêmes parcours à l'école. Les filles réussissent mieux scolairement que les garçons et ce quel que soit le niveau d'enseignement et quelle que soit la filière ou discipline considérée". Une étude ministérielle met en évidence les fortes inégalités entre filles et garçons dans le système éducatif.

En France comme dans la plupart des pays développés, les filles obtiennent de meilleurs résultats : 8 filles sur 10 obtiennent le bac contre 6 garçons, une sur deux un diplôme du supérieur contre 40%. Mais finalement *"les filles se retrouvent dans des filières moins rentables à la fois scolairement et économiquement. Ainsi, si les filles ont de meilleurs taux de réussite au BTS, quel que soit le domaine, que les garçons, elles ont un taux global de réussite au BTS plus faible car elles sont plus nombreuses en BTS services où le taux de réussite est plus faible qu'en BTS production, alors que les garçons sont sur-représentés en BTS production"*.

Comment expliquer ce paradoxe ? Par des disparités observées dès le primaire. *"Les filles entrent en CP avec de meilleurs acquis que les garçons mais les évolutions entre le CP et la sixième sont très différentes selon que l'on examine les mathématiques ou le français. À même niveau de compétence à l'entrée en CP, une fille progresse plus qu'un garçon en français et l'écart fille-garçon qui existait à l'entrée en CP se creuse donc. C'est le contraire en mathématiques"*. Plus tard, au collège comme au lycée, les filles choisissent des options différentes. Comment ne pas y voir l'influence des stéréotypes sociaux ?

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni/ni2006/ni0606.pdf>

Vous avez un doute ? Consultez le Guide juridique du chef d'établissement

"Ce guide présente sous forme de fiches pratiques thématiques les principales questions juridiques auxquelles sont confrontés les chefs d'établissement dans l'exercice de leurs fonctions. Ces fiches font état des textes et principes qui gouvernent le service public de l'Éducation nationale. Le guide rappelle les solutions apportées par la réglementation et la jurisprudence". Il apporte notamment des réponses claires aux questions relatives à l'inscription des élèves, l'orientation, les droits et obligations des élèves, la discipline, les sorties et voyages scolaires, etc.

<http://www.education.gouv.fr/sec/chefdet/default.htm>

A la rentrée

La circulaire de rentrée

"Promouvoir l'égalité des chances et améliorer les conditions de la réussite scolaire pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes sont les deux priorités pour la rentrée"

2006" affirme la circulaire de préparation de la rentrée 2006 publiée au B.O. du 31 mars. Une fois décryptée, cette phrase montre la place que prend l'enseignement professionnel et l'apprentissage dans le projet ministériel : accueillir massivement les élèves en difficulté.

A l'école primaire, le texte annonce la généralisation de l'évaluation de début de Ce1 et de la mise en place des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) selon des conditions encore à préciser mais qui n'engageront aucun moyen supplémentaire : *" La mise en place des PPRE sera assurée par l'optimisation des moyens actuellement consacrés à l'expérimentation des CP dédoublés et par la mobilisation des enseignants spécialisés des réseaux d'aide existants, ainsi que des maîtres surnuméraires dans les établissements de l'éducation prioritaire"*. L'enseignement d'une langue étrangère devra être étendu à toutes les classes du cycle des approfondissements.

Au collège, les principaux changements concernent les nouveaux programmes en maths, sciences (5ème) et langues, ainsi que la création d'une note de vie scolaire trimestrielle, prise en compte au brevet. La circulaire prévoit le financement des collèges prioritaires (zep) par prélèvement d'une demi-heure hebdomadaire sur les horaires des 5èmes et 4èmes. Le texte énumère les dispositifs en alternance en 4ème, la 3ème "découverte professionnelle", les 3èmes d'insertion.

La voie professionnelle a déjà été largement évoquée au collège. Le ministère entend favoriser l'accès aux stages, les relations avec les entreprises et développer l'apprentissage en EPLE. *" Pour les élèves âgés d'au moins 14 ans qui en feront la demande, des parcours d'initiation aux métiers pourront être proposés dans les lycées professionnels et dans les centres de formation d'apprentis gérés par les EPLE. Ils permettront à ces élèves de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances et compétences tout en découvrant dans l'établissement de formation et en entreprise l'exercice de différents métiers"*. Un défi qui paraît irréalisable.

Au lycée, la circulaire rappelle les nouveaux programmes : maths en terminale L et Stg, philosophie en séries technologiques, histoire-géo en première Stg; eco-droit et enseignements technologiques en terminale stg.

Les établissements (EPLE) sont invités à mettre en place les "conseils pédagogiques" prévus par la loi Fillon. Sa composition sera déterminée par chaque Eple en veillant à ce que *" les choix qui seront opérés en la matière fassent l'objet du plus large consensus possible de la part des équipes pédagogiques"*. Les attributions du conseil paraissent des plus floues. La remarque vaut également pour "le projet d'établissement" dont chaque Eple devra se doter.

Les langues vivantes font l'objet de l'attention du ministère qui annonce la généralisation des "groupes de compétence" et l'extension des dédoublements aux terminales technologiques et professionnelles (pour la première langue). S'y ajoutent des incantations : *" les recteurs veilleront à mettre en œuvre les moyens permettant d'atteindre dans les prochaines années les deux objectifs suivants : une augmentation de 20 % des sections européennes en collèges et en lycées et une augmentation de 20 % de la part des élèves apprenant l'allemand"*.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/13/MENE0600903C.htm>

Les évaluations en 2006-2007

Le B.O. du 15 juin publie une circulaire précisant la mise en place des évaluations en 2006-2007. Elles concernent obligatoirement le CE1, le CE2 et la 6ème.

En CE 1, l'évaluation " a été conçue pour esquisser un premier constat de l'acquisition des compétences dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des premiers apprentissages en mathématiques, et pour repérer et analyser les difficultés que rencontrent certains élèves". Elle doit être organisée en octobre et comporte deux épreuves. La première est commune à tous les élèves. La seconde est réservée aux écoliers en difficulté et vise à *préciser la nature des graves difficultés*".

En CE2 et en 6ème les évaluations doivent être terminées le 22 septembre. Les résultats seront analysés avec le logiciel J'Ade. Les chefs d'établissement devront en communiquer les résultats aux parents " *sous une forme compréhensible, ce qui suppose que les termes techniques naturellement utilisés entre professionnels de l'enseignement soient remplacés par des formulations plus accessibles et plus explicites pour les parents*".

D'autres évaluations pourraient être mises en place avec le socle commun, par exemple à la fin du CM2, juste avant l'entrée au collège.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/24/MENP0601328C.htm>

Les P.P.R.E.

Mesure phare de la loi Fillon, les programmes personnalisés de réussite éducative doivent permettre la réussite de tous les élèves par une approche personnalisée.

Le décret est paru en août 2005 et annonce une mise en route à la rentrée 2006 mais la circulaire d'application est toujours en attente.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENE0501630D.htm>

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENE0501635D.htm>

Un guide officiel est paru. Plutôt léger le "Guide pratique" ! 4 pages de consignes vagues ! Tout au plus y apprend-on qu'à l'école il sera appliqué au cycle des apprentissages fondamentaux et au CE2. Les enseignants utiliseront les outils d'évaluation existants (livrets d'accompagnement, évaluations nationales) sous la responsabilité du directeur d'école et de l'inspection. Au collège, le PPRE sera mis en œuvre en 6ème sous la responsabilité du chef d'établissement et des professeurs principaux. Les PPRE prendront la forme de documents écrits.

Le document n'apporte pas d'information sur l'articulation du PPRE avec les moyens extérieurs à l'école comme les "dispositifs de réussite pédagogique". Tout au plus sait-on que " *Le programme personnalisé de réussite éducative peut intégrer des activités existant hors du temps scolaire, en particulier dans le cadre des dispositifs de réussite éducative, qui peuvent être utiles et complémentaires à l'action de l'école ou du collège. Ces activités n'ont pas un caractère obligatoire ; elles sont proposées et expliquées aux parents qui conservent le droit de décider de la participation de leur enfant*". Les questions pédagogiques sont complètement évacuées par le document. La mesure sensée réduire l'échec scolaire se bornerait-elle à un imprimé ?

http://eduscol.education.fr/D0072/PPRE_guideexperimentation.pdf

Primaire : Effondrement de la scolarisation des enfants à 2 ans

Depuis 2002, le pourcentage d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans est passé en France de 37% à 25% révèle une étude de la Drees (ministère de la santé). Elle met en cause explicitement la politique suivie par l'éducation nationale depuis 2002. " *Du fait de la remontée de la natalité*

intervenue depuis 2000, le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés en maternelle (2-5 ans) a en effet augmenté (+ 120000 en 2004 par rapport à 2001), alors que le nombre de places disponibles dans les écoles est resté quasi constant, ce qui a réduit les capacités d'accueil pour ceux qui n'ont que 2 ans". L'étude rappelle que " l'un des objectifs est notamment d'accueillir les enfants vivant dans un environnement social défavorisé et particulièrement en zone d'éducation prioritaire". Les premières victimes de cette politique sont les familles populaires.

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er497/er497.pdf>

Rappel : dossier spécial du Café

<http://www.cafepedagogique.net/disci/primaire/57.php#294>

Secondaire : 1% d'absentéistes lourds

"Une majorité d'établissements est peu ou pas touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de novembre 2004, la moitié des établissements ne déclare aucun ou moins de 0,9 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus... La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 31% en septembre 2004, et oscille autour de 18% à partir du mois de novembre 2004. Mais une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : de novembre à février 2004, la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus oscille, dans 10% des établissements, de 10% à 16%". Selon une étude ministérielle, les lycées professionnels connaissent de plus forts taux d'absentéisme. 1% des lycéens pratiquent "l'absentéisme lourd" , soit au moins 10 demi-journées par mois.

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni/ni2006/ni0609.pdf>

Collège : Réforme du brevet : on attend les textes

Un arrêté publié au J.O. du 14 juin 2006 a défini sommairement le nouveau brevet qui sera mis en place en 2007 en instaurant la note de vie scolaire. Le brevet 2007 devrait être rénové et tenir compte du socle commun. Mais... on attend les textes.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0601428A>

Un dossier pour aider à préparer le brevet

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/bb2006/general.php>

Collège : Des élèves sans manuels à la rentrée

"Changement de programme en anglais, zèle de nos inspecteurs pour la mise en application du Plan Européen de Compétences, réunions des équipes pédagogiques pour l'organisation matérielle des groupes de compétences, beaucoup d'énergie dépensée : nous apprenons qu'à la rentrée nous n'aurons pas les moyens de changer les manuels. Les éditeurs nous avaient inondés de spécimens... La situation est ubuesque. Comment expliquer aux parents, après toute cette information sur les changements programmés, que tout va rester en l'état faute de moyens ?" Depuis le 30 juin, de nouveaux témoignages sont arrivés sur le blog du Café pédagogique. Ils confirment l'incapacité où sont les collèges, du fait des restrictions de crédits de l'Etat, pour acheter les manuels correspondant aux nouveaux programmes. Car, pour les collèges, les dépenses d'achat des manuels scolaires sont à la charge de l'Etat. Les collèges découvrent que ces crédits sont réduits de moitié.

Témoignez sur le blog du Café

<http://www.cafe-leblog.net/>

Rappel : L'Expresso du 30 juin

<http://www.cafepedagogique.net/expresso/index300606.php>

Collège : Rentrée 2006 : la note de vie scolaire évaluera le respect du règlement

"L'apprentissage de la civilité et l'adoption de comportements civiques et responsables constituent des enjeux majeurs pour le système éducatif. La note de vie scolaire s'inscrit dans cette démarche

éducative qui concerne toute la scolarité au collège. Elle devient une composante à part entière de l'évaluation des élèves, y compris pour l'obtention du diplôme national du brevet. Elle contribue, en donnant des repères aux élèves, à faire le lien entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale. Elle est destinée à valoriser les attitudes positives vis-à-vis de l'école et vis-à-vis d'autrui. Comme toutes les notations qui sanctionnent un apprentissage, elle évalue aussi les progrès réalisés par l'élève tout au long de l'année scolaire". Une circulaire publiée au B.O. du 29 juin précise les conditions d'attribution de la note de vie scolaire.



Dessin A Legrand – © Café pédagogique

La note est attribuée par le chef d'établissement en concertation avec le professeur principal et le Cpe chaque trimestre de la 6ème à la 3ème. Elle évalue 4 choses : l'assiduité, le respect du règlement intérieur, "la participation de l'élève à la vie de l'établissement" et l'obtention de l'Assr et de l'attestation de formation aux premiers secours. Ces deux derniers aspects peuvent donner des points supplémentaires.

"La note de vie scolaire est prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, dans les mêmes conditions que les résultats aux disciplines évaluées en contrôle en cours de formation. Elle est la moyenne

affectée d'un coefficient 1 des notes de vie scolaire obtenues par l'élève chaque trimestre en classe de troisième".

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/26/MENE0601604C.htm>

Arts : Un appel pour développer l'éducation artistique

"Nous dénonçons... l'érosion actuelle des budgets de l'État consacrés aux arts et à la culture dans leur dimension éducative, les écarts entre les paroles et les actes". Regroupant la Fcpe, la Peep, l'Occe, le Se-Unsa, le Snuipp, l'Anrat, la Ligue de l'enseignement et de nombreux autres partenaires, le Forum permanent pour l'éducation artistique s'oppose à "une vision réductrice et normalisatrice de la réussite scolaire" et demande une place centrale pour l'éducation artistique.

"Nous demandons que le système éducatif français soit fondé sur le développement des diverses formes d'intelligence (cognitive, spéculative, sensible, sociale, coopérative...); l'inscription de l'éducation artistique et culturelle dans le socle commun des connaissances et compétences pour tous les jeunes de la Nation soit traduite en termes de moyens et de mise en œuvre; les projets d'école et d'établissement intègrent cette nouvelle mission".

Communiqué (pdf)

<http://www.fcpe.asso.fr/rapports/MANIFESTE.pdf>

A savoir : Les parents et l'école : inquiétudes et attentes

Trois sondages ont dessiné les attentes et les déceptions des parents vis-à-vis de l'institution scolaire.

Des usagers satisfaits, mais qui veulent à la fois autorité et épanouissement ...

78% des usagers de l'Ecole, parents et élèves, sont satisfaits de l'éducation fournie par les établissements publics, révèle un sondage BVA commandé par France Inter et La Tribune. C'est le cas de 79% des parents et de 75% des élèves. Alors tout va bien ?

Pas exactement. Selon ce sondage, les parents ont aussi des plaintes. 30% déplorent la mauvaise qualité de l'enseignement ou des programmes, 26% l'incompétence des professeurs, 14% l'absentéisme, 13% le manque de suivi des élèves et 25% le manque de moyens dans l'éducation nationale. A vrai dire ces paramètres sont à peu près stables d'une année sur l'autre. Seules les plaintes sur le manque de moyens ont diminué de moitié, comme si la situation s'était améliorée !

Alors que veulent-ils ces parents ? Probablement une école assez conservatrice : elle doit transmettre des connaissances, donner aux enfants le sens de la discipline. Mais les parents demandent également que l'Ecole favorise l'insertion professionnelle et améliore l'orientation.

Mais, au même moment, La Croix et les Apel (parents d'élèves de l'enseignement privé) publient eux aussi un sondage CSA sur les attentes des parents. Il montre que 49% des parents attendent aussi de l'Ecole qu'elle les aide à élever leur enfant. C'est particulièrement vrai des parents de milieu modestes, peu diplômés et urbains. Si ces parents ont les mêmes attentes vis-à-vis de l'Ecole que celles exprimées dans l'enquête BVA, 75% d'entre eux souhaitent que l'Ecole aide à l'épanouissement de leur enfant.

Quelles valeurs l'Ecole devrait-elle transmettre ? Nos parents attendent qu'on apprenne le respect et la politesse, loin devant la confiance en soi, le travail d'équipe et la solidarité. Quant à l'esprit critique, c'est la dernière des attentes. Sans doute peut-on l'apprendre face à papa et maman...

Sondage BVA

<http://www.bva.fr/pdf/Rapport%20completSP060517.pdf>

<http://www.la-croix.com/parents-enfants/article/index.jsp?docId=2269265&rubId=24303>

Sondage CSA

<http://www.la-croix.com/documents/doc.jsp?docId=2269263&rubId=1306>

Aujourd'hui, quels enjeux pour l'École ?

Quelques lignes pour réfléchir aux grandes orientations du système éducatif.

La carte scolaire garante des inégalités ?

" De fait, la carte scolaire telle qu'elle existe aujourd'hui contraint et pénalise les plus démunis en les cantonnant trop souvent dans des établissements ghettos, et protège les plus riches d'une trop grande mixité sociale et ethnique. En un mot elle renforce les inégalités. À plus d'un titre donc, ses effets ne vont pas dans le sens escompté. Et l'on peut ajouter enfin que le lien établi entre les espaces urbains et les secteurs scolaires tend à renforcer, comme par un « effet en retour », la ségrégation urbaine elle-même. Les enjeux scolaires sont si forts que les collèges qualifient ou disqualifient leur quartier d'implantation en fonction de leur réputation et de leur public. Ce qui tend à produire une « spirale ségrégative » sans fin. Car c'est bien souvent la question du choix de l'établissement scolaire pour ses enfants qui suscite le « séparatisme » ethnique et social des groupes les plus aisés". Dans une tribune accordée à Education & Devenir, Georges Félouzis, auteur de L'apartheid scolaire, attaque la carte scolaire et plaide pour une nouvelle politique.

" Comment concevoir, dans un tel contexte, une régulation politique ? Il semble important de comprendre qu'en l'état de la très forte imbrication du scolaire et de l'urbain, la seule politique possible est d'agir simultanément sur l'un et l'autre, et donc de penser les politiques scolaires locales dans le cadre des politiques de la ville. De manière concrète, la question des ghettos scolaires semble difficile à résoudre, tant le fait social ségrégatif est ancré dans les conduites sociales. Toutefois, il est toujours possible de viser les conséquences de la ségrégation, et notamment d'entreprendre une action à deux niveaux. Le premier est celui des établissements ghettos. Il s'agirait de compenser le handicap scolaire que constituent ces collèges par une politique volontariste, bien plus affirmée que celle de ZEP, qui agirait non seulement sur les moyens attribués aux établissements, mais aussi sur l'organisation des collèges (repenser le travail et les emplois du temps des enseignants par exemple). Le second niveau est celui des familles les plus démunies, pour lesquelles il faut envisager une action de compensation ciblée, sous forme de bourse ou d'aide à la mobilité scolaire. Ce n'est qu'à ce prix que le séparatisme social de nos cités pourra être limité, tout au moins dans ses conséquences les plus négatives". Une réflexion qui prolonge l'étude sur les inégalités spatiales en éducation.

Tribune de G. Félouzis

<http://education.devenir.free.fr/Tribune.htm>

Rappel : Article de G. Félouzis dans le Café

<http://www.cafepedagogique.net/disci/article/49.php>

A voir également : La mixité sociale est bonne pour l'école

"La mixité sociale influence la vision de l'école des lycéens" M. Duru-Bellat et S. Landrier publient sur le site de l'IREDU une étude sur les effets de la mixité sociale sur les résultats scolaires et les attitudes face à l'école. Basée sur un échantillon de 2000 lycéens, elle établit que "en français, toutes choses égales par ailleurs, les élèves des écoles à recrutement social élevé progressent davantage que ceux des écoles à recrutement social faible. En maths, les lycéens d'établissements à recrutement privilégié progressent davantage que ceux des établissements populaires... Les élèves des établissements socialement mixtes progressent davantage que ceux des établissements

populaires". La mixité sociale aurait un effet positif, particulièrement net en maths. Cela pourrait s'expliquer par l'attitude face à l'école : les lycéens de milieu populaire des établissements privilégiés ont davantage confiance dans leurs avenir scolaire que ceux des établissements populaires. Cette étude, novatrice en France, n'est pas sans intérêt dans le débat actuel sur l'école. D'une part on voit bien que la sélection précoce décourage la mixité sociale. D'autre part elle pose aussi la question de la transparence et du respect de la carte scolaire.

http://www.u-bourgogne.fr/IREDU/2003/030_59.pdf

Primaire : Lecture : vrai débat et fausses solutions

Fin 2005, le ministre de l'Education Nationale lance une polémique qu'on croyait largement dépassée en publiant une circulaire sur l'enseignement de la lecture, assortie d'une campagne médiatique de grande ampleur.



Dessin A Legrand © Café pédagogique

Il s'agit -ni plus ni moins- que de rendre obligatoire une seule méthode d'apprentissage de la lecture, celle qui s'appuie sur l'enseignement syllabique, en s'appuyant sur une prétendue unanimité de la communauté scientifique sur la question.

Ce dossier fait le point sur les réactions suscitées par ce texte, et tente de rappeler le contenu des programmes de 2002, actuellement en vigueur.

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/lecture/index.php>

Primaire : Calcul : Pourquoi refuser le retour de la division en CP ?

" Si nous devions revenir aux programmes de 1945 et si ces programmes devaient créer à nouveau toutes les difficultés qui ont été analysées dans ce texte (notamment : un ennui important dans les classes du fait de la répétition, un désintérêt généralisé des enseignants pour le fonctionnement intellectuel de leurs élèves, un enseignement élitiste parce que seuls les enfants qui s'auto-questionnent progressent en résolution de problèmes...), malgré toutes ces difficultés, nous n'en garderions pas moins ces programmes pendant 50, voire 100 ans. En effet, quiconque voudrait dénoncer le prétendu enseignement de la multiplication et de la division dès le CP, qu'une campagne de type populiste le ramènerait bien vite à la raison : « Ils ne veulent plus que nos enfants apprennent la multiplication et la division dès le CP ! » ; « À une époque qui nécessite des savoirs de haut niveau, ils alignent les programmes vers le bas ! ». L'enjeu, aujourd'hui, est qu'une campagne de même type ne nous emmène vers cette situation bloquée". Dans un article accordé au Café pédagogique, Rémi Brissiaud, Maître de conférence de psychologie cognitive à l'IUFM de Versailles, dénonce les tentatives de retour aux programmes de calcul de 1945 qui proposaient l'apprentissage des 4 opérations dès le CP.

Si ces programmes avaient l'avantage d'inciter de façon précoce les élèves à mémoriser des relations numériques, il avaient aussi de gros défauts : " *les enseignants faisaient obstacle au progrès de certains élèves en assimilant sur une longue durée la division au partage, ... l'apprentissage de la résolution de problèmes se faisait seulement à partir de résolutions-types, ce qui légitime l'usage d'analogies superficielles*". Ainsi , " *l'enseignement de la division avant 1970 n'est pas un « paradis pédagogique » perdu*" sauf pour la petite élite qui s'adaptait au moule du programme traditionnel.

Est-ce à dire que les programmes actuels soient parfaits ? R. Brissiaud ne le pense pas. Il constate d'ailleurs qu'ils sont largement interprétés de telle sorte que la division est acquise au CE2. Et c'est cette capacité d'évolution des programmes qui semble la plus enrichissante

Ce que dénonce finalement R. Brissiaud c'est le populisme affiché à la tête de l'Education nationale. " *Au début de l'année 2006, un sondage a été commandé par le Ministère de l'Éducation Nationale, qui demandait aux personnes sondées si elles étaient pour ou contre la méthode globale d'apprentissage de la lecture. Ce fut évidemment un raz-de-marée de « contre » (environ 90 %). Imaginons qu'on fasse aujourd'hui un sondage en disant aux personnes interrogées qu'il est possible d'enseigner la division au CP parce que ça se faisait il y a quelque temps et en leur demandant si elles désirent que leurs enfants bénéficient de cet enseignement... Quel parent ne souhaite pas que ses enfants apprennent tout ce que l'école est susceptible de leur enseigner ? Supposons que des chercheurs tentent d'expliquer qu'en réalité, c'est toujours le partage qu'il est ainsi proposé d'enseigner aux enfants mais un partage qu'on a « habillé » du langage et des signes arithmétiques de la division. Supposons que ces chercheurs tentent d'expliquer que, ce faisant, certains élèves n'accéderont peut-être jamais au concept de division parce que trop longtemps, ils penseront que division = partage. Ce discours paraîtra bien complexe et il ne trouvera place que dans des médias très spécialisés...*

Avec le développement des moyens modernes de communication (télévision et internet notamment), une démocratie comme la nôtre est de moins en moins à l'abri du populisme. On connaît les belles analyses que fait Pierre Rosanvallon de cette pathologie de la démocratie : il ne la définit pas comme une idéologie mais par son fonctionnement. Il considère le populisme comme un retournement pervers contre elle-même des idéaux et des procédures de la démocratie. Le populisme repose sur le fantasme d'un peuple qui serait unanime à penser autrement qu'une petite élite alors que celle-ci tenterait d'imposer son point de vue. Par exemple : le fantasme d'un peuple unanime à penser qu'il faut revenir à l'enseignement des 4 opérations dès le CP alors qu'une poignée de pédagogues défendraient le contraire".

L'article de Rémi Brissiaud lance un débat important. Il a suscité des réactions. Roland Charnay, Joël Briand, David Lefebvre contribuent au débat dans un nouveau dossier du Café.

Le dossier Calcul avec les contributions

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/contribs/calcul.php>

L'article de Rémi Brissiaud

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/contribs/brissiaud2.php>

Le socle commun

Le décret sur le socle commun

"Il s'agit là d'un acte fondateur. Pour la première fois depuis les lois scolaires de Jules Ferry, en 1882, la République va indiquer clairement le contenu impératif de la scolarité obligatoire". Gilles de Robien a présenté le 10 mai 2006 le projet de décret sur le socle commun des connaissances et compétences. Le socle est une obligation de la loi Fillon et a fait l'objet fin mars de recommandations du Haut Conseil de l'Education. Pour le ministre son décret ouvre une ère nouvelle, fondatrice, puisque le socle "ne décrit pas l'ambition maximale de notre système éducatif ; il décrit ce qu'il a l'obligation absolue de transmettre à tous les adolescents avant 16 ans, quel que soit le parcours de l'élève, y compris l'apprentissage. Et quand je dis obligation, je veux dire obligation de résultat, dont le ministre de l'Education nationale sera directement comptable ! C'est cela, la nouvelle gestion publique !"



Dessin d'A. Legrand © Café pédagogique

Conformément aux recommandations du HCE, le socle comporte 7 piliers. Le premier concerne "la maîtrise de la langue française" réduite à la lecture, l'apprentissage de l'orthographe et la grammaire, c'est-à-dire aux dictées et à la leçon de grammaire, des procédés dont la performance est contestée. Le pilier mathématique concerne les 4 opérations, le calcul mental, les théorèmes de la géométrie plane, les équations du premier degré. Le troisième pilier concerne "la culture humaniste" : "il s'agit de donner des repères solides. Ce qui suppose évidemment un apprentissage de la chronologie en histoire et de

la cartographie en géographie". Viennent ensuite la langue étrangère, la maîtrise des TIC, des compétences civiques et sociales, enfin, à la demande du HCE, le développement de l'autonomie et l'initiative de l'élève.

Pour le ministre, "la définition du socle commun est un acte capital pour l'avenir de notre système éducatif ! Ce socle sera la base culturelle commune à tous les Français, en même temps que la première étape du processus de formation tout au long de la vie. Il engagera très fortement l'Education nationale, à commencer par le ministre. Car il lui imposera une véritable obligation de résultat".

Oui mais comment passer de l'objectif au résultat ? Le ministre annonce des évaluations régulières en Ce1, Cm2 et au brevet. Et une réforme des programmes du collège. Le socle sera atteint par tous les élèves parce que les enseignants pour la première fois seront "responsabilisés". A croire que les professeurs jusque là ne travaillaient pas. Pourtant, par exemple, les repères en géographie et histoire sont évalués au brevet depuis déjà quelque temps...

Autonomie, initiative : comment les promouvoir quand le ministère s'attaque aux IDD et aux TPE ? "Il n'y a pas de lieu pour l'apprentissage de l'autonomie, c'est un principe qui peut se retrouver partout". Ou bien nulle part s'il n'a pas de place reconnue dans le système éducatif.

Le socle permettra-t-il d'assurer un niveau minimum à tous les élèves ? Le Café a demandé au ministre comment il comptait assurer la réussite des apprentis juniors. Ces jeunes de 14 ans, issus

de milieu populaire, en échec scolaire, ne disposeront que de 15 heures de cours pendant deux trimestres sur trois durant leur première année de formation. Encore moins l'année suivante. Ils auront deux fois moins de cours que leurs camarades. Comment dans ces conditions rattraper leur retard et atteindre les objectifs du socle ? Le ministre affirme "Oui c'est possible !". Il semble que le socle soit simplement incantatoire ou pas si commun.

<http://www.education.gouv.fr/actu/element.php?itemID=200651096>

Le décret

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/2006/projet_decret_annexe.pdf

<http://www.cafepedagogique.net/expresso/index030406.php>

Le décret publié au J.O. du 12 juillet 2006

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0601554D>

L'avis du Haut conseil de l'éducation

http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/20/28.pdf

Harcèlement, autoritarisme administratif : le rapport du médiateur de l'Education nationale

"Le nombre de conflits au sein du système éducatif et, en particulier dans les établissements scolaires, s'accroît. Les médiateurs sont de plus en plus sollicités pour faciliter leur règlement. Ces conflits opposent des usagers aux personnels (enseignants, chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation) des établissements scolaires ; ces conflits peuvent également se produire au sein même d'équipes d'établissements". Le médiateur de l'éducation nationale a rendu son rapport annuel le 23 juin. Plus de conflits ? Peut-être mais en tous cas un peu moins de plaintes cette année : 5456 réclamations en 2005, 1% de moins par rapport à 2004.

La grande nouveauté c'est la montée des plaintes d'usagers : cette année elles deviennent pour la première fois majoritaires (53% contre 49% en 2004). De quoi se plaignent les parents ? *"Leurs causes sont multiples et semblent se rattacher, en profondeur, à l'évolution des mentalités. La vie sociale actuelle favorise en effet, chez les usagers, au regard des prestations des services publics, le développement d'un comportement de « consommateur » et, chez la nouvelle génération d'élèves, un état d'esprit qui les conduit à accepter beaucoup plus difficilement qu'auparavant l'expression de l'autorité"* affirme le médiateur, sans doute avec raison. Mais il y a aussi les pratiques discrétionnaires des administrations. Ainsi à propos de l'orientation. *" Une forme classique de dysfonctionnement administratif est de faire dépendre une orientation plus de la stratégie des services gestionnaires que des vœux des principaux intéressés. En effet, si les difficultés de gestion des moyens de l'académie impliquent la fixation d'un nombre d'élèves minimum pour l'ouverture d'une section ou d'une option, cela ne doit pas se traduire pour autant par une orientation forcée".* Une pratique qui n'est pas si rare que cela... Mieux vaut aussi se couler dans le moule : quand on est candidat libre, ou victime d'un handicap on a davantage de chances de croiser la surdité administrative.

Les enseignants appellent aussi le médiateur qui s'interroge sur certaines pratiques managériales. *" Parmi les causes de conflit, le type de « management » adopté par certains chefs d'établissements et par certains gestionnaires, au nom de l'efficacité, peut être source de conflits et de stress. Certaines personnes n'y résistent pas et se trouvent en grande détresse ou tombent malades. La limite entre un « management musclé » et le harcèlement moral devient floue et il peut arriver que l'on passe insensiblement et inconsciemment de l'un à l'autre. Il semble que les personnels d'encadrement soient peu sensibilisés à ce problème".*

De ce triste inventaire, le médiateur tire quelques recommandations. Ainsi une instruction contre le harcèlement moral est à l'étude au ministère. Le médiateur attire aussi l'attention du ministre sur la nécessité d'une harmonisation systématique des notes au bac, sur l'amélioration de la procédure d'orientation, et d'une façon générale sur une meilleure information des parents sur le fonctionnement du système éducatif.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000493/0000.pdf>

L'apprentissage n'est pas une réponse adaptée aux jeunes non qualifiés

"Derrière une idée simple, l'apprentissage se compose en fait d'espaces divers... dont le plus dynamique actuellement n'est peut-être pas le mieux à même de répondre au principal enjeu des politiques de l'emploi : réduire le chômage des jeunes". Dans une étude qui compare rémunération et chômage après ou sans apprentissage, le Céreq met en évidence l'éclatement de l'apprentissage en trois branches nettement différentes en terme de débouchés.

Un premier apprentissage correspond à des métiers anciens, comme la coiffure, le commerce alimentaire ou l'hôtellerie – restauration. *"Centré sur les CAP, cet ensemble se situe à contre-courant de l'évolution générale de l'apprentissage. Ainsi, entre 1995 et 2003, les effectifs d'apprentis ont globalement augmenté mais ils ont diminué de 13 % dans les métiers de l'alimentation et de la cuisine, de 16 % dans l'hôtellerie-restauration. Ces métiers sont pour certains saturés, tel coiffeur ou employé de pharmacie. D'autres sont devenus peu attractifs pour les jeunes qui s'orientent aujourd'hui vers l'apprentissage".* Résultat : pour les jeunes peu qualifiés l'apprentissage n'est pas, pour le Céreq, une réponse efficace.

Mais alors comment expliquer son succès ? C'est qu'il existe deux autres formes d'apprentissage qui fonctionnent mieux. Une seconde forme *"relève de la stratégie.. de branches professionnelles – le bâtiment et la mécanique automobile constituent les deux grands exemples – dont l'objectif est la production collective de qualifications négociables sur un « marché professionnel » où puisent des entreprises de différentes tailles... Quand la conjoncture d'un secteur d'activité est favorable, les effectifs d'apprentis progressent... Lorsque le secteur recrute peu, un glissement de l'apprentissage s'opère du niveau CAP et BEP vers le niveau baccalauréat, comme ce fut le cas pour l'électricité et la mécanique automobile entre 1995 et 2003".*

Le troisième ensemble est le territoire du « nouvel apprentissage ». Il est investi massivement par l'enseignement supérieur : les écoles de commerce, universités. Il prépare à des professions qui auparavant étaient alimentées soit par des diplômés ayant suivi un enseignement général ou technologique par la voie scolaire, soit par la promotion interne ou la formation continue des salariés : cadres et techniciens commerciaux, cadres de gestion, métiers de la banque et de l'assurance, ingénieurs de production... C'est cet ensemble qui a connu l'expansion la plus nette". Mais il n'est pas accessible aux jeunes des banlieues.

<http://www.cereq.fr/pdf/b223.pdf>

Une nouvelle étude confirme l'impact négatif de la sélection précoce

Comment assurer à tous la meilleure éducation ? Tous les systèmes scolaires ont à faire face à l'hétérogénéité scolaire, rappellent Vincent Dupriez et Xavier Dumay (Université catholique de Louvain). Certains préfèrent intégrer les élèves en difficulté dans un tronc commun. D'autres pays séparent les élèves dans des filières différentes.

V. Dupriez et X. Dumay ont cherché, en se basant sur les résultats de Pisa, le mode de gestion le plus performant. *"La sélection précoce opérée dans le modèle de la séparation isolée en particulier les élèves issus de milieux peu favorisés, à travers des mécanismes d'auto et d'hétéro-sélection. Ces derniers se retrouvent dans des classes et des écoles plus faibles où le climat de discipline et les conditions d'enseignement sont moins favorables ; le curriculum y est généralement moins ambitieux. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater que dans de tels systèmes, les écarts de performances entre élèves se creusent, de même que les écarts de performances entre groupes sociaux"*. Les résultats de cette étude confirment donc des travaux antérieurs. La sélection précoce, par exemple l'apprentissage à 14 ans décidé par le gouvernement, est préjudiciable aux élèves faibles. *" Il semble que ce soit les élèves faibles scolarisés dans un modèle de séparation qui tendent à bénéficier des environnements les moins favorables au regard de la composition des écoles, tant sur le plan académique que socioculturel"*.

L'étude en pdf

http://www.girsef.ucl.ac.be/Cahiers_CREF/051cahier.pdf

Bac : Il y a-t-il trop de diplômés ?

"A-t-on raison de persister à vouloir mener 80 % d'une classe d'âge au bac ? Oui, si l'objectif est de donner à tous un niveau commun de formation. Encore faut-il le définir. Les comparaisons internationales montrent que les facteurs affectant le plus la cohésion sociale ne relèvent pas tant du niveau d'instruction moyen de la population que de l'égalité de niveau entre chacun : plus les écarts se creusent, plus les effets sont négatifs et se ressentent, par exemple, en termes de violence. Or, plus on élève le niveau, plus il est difficile de l'atteindre, et plus on prend le risque que subsiste un noyau d'exclus. C'est le reproche à faire aux 80 % : quid des 20 % restants ?" Dans L'Humanité Marie Duru-Bellat jette un regard critique sur la course au bac et aux diplômés. *" Encore une fois, cela profite à ceux qui sont déjà en tête. En outre, je m'interroge : ces jeunes, qui sont en maîtrise, y prennent-ils du plaisir ? Beaucoup disent qu'ils n'ont pas le choix, parce qu'on leur a dit que pour trouver un emploi il fallait un bac + 4"*.

Faut-il élever le nombre de reçus au bac ? A-t-on besoin de davantage de diplômés ? Marie Duru-Bellat, dans son livre sur "L'inflation scolaire" juge que non. La question fait débat. Ainsi pour A. Schleicher, patron de l'éducation à l'OCDE, *" les économies les plus compétitives seront celles qui produiront le plus d'information et de connaissances... On pourrait penser qu'avec un tel développement de l'éducation il y aurait une baisse de la valeur des diplômes. A l'évidence c'est le contraire. A l'exception de l'Espagne, les revenus et les autres variables qui nous informent sur la valeur sur le marché du travail de l'éducation ont augmenté plus vite que l'offre depuis 1998. La demande de personnel qualifié augmente plus vite que la fourniture par nos universités"*.

Retrouvez dans le Café les éléments du débat.

<http://www.humanite.fr/journal/2006-07-08/2006-07-08-833251>

Dossier spécial sur l'inflation scolaire

<http://www.cafepedagogique.net/disci/pedago/71.php#200>

Article de M. Duru-Bellat dans le Café 72

<http://www.cafepedagogique.net/disci/article/72.php>

Evaluation : Peut-on évaluer autrement?

Comment lutter contre l'échec et l'humiliation scolaires ? André Antibî propose un système d'évaluation qui bénéficie du soutien de nombreuses organisations professionnelles et touche maintenant plus d'un millier d'enseignants.

A. Antibî est parti d'un constat : la répartition des notes dans le système éducatif français est très différente de celle des autres systèmes éducatifs. Elle suit exactement la même courbe de Gauss quels que soient les élèves, éliminant toujours une partie importante de ceux-ci. *"En raison de conceptions ancrées sur le classement des individus, les pratiques d'évaluation apparaissent souvent comme un couperet destiné à sélectionner. Elles sont assujetties généralement à la règle des trois tiers : un tiers de « mauvais », un tiers de « moyens » et un tiers de « bons », y compris quand les objectifs ont été globalement atteints par la grande majorité des élèves. Ce phénomène, relaté sous le nom de « constante macabre » se manifeste à des degrés divers aux différents étages du système éducatif".* Ce système de notation "pourrit l'Ecole", démobilise une partie importante des élèves, crée de la rancune et de l'agressivité et finalement génère un taux constant d'échec scolaire.

Pour André Antibî, *"une telle situation n'est pas fatale. Inverser la tendance est possible, rapidement, au bénéfice de toutes les parties prenantes. Cela suppose une prise de conscience de ce dysfonctionnement, et la volonté clairement affichée de l'éradiquer. Des solutions simples et efficaces existent, déjà expérimentées... En particulier, le contenu d'une épreuve d'examen ainsi que sa longueur doivent correspondre à un contrat clairement annoncé par l'enseignant, sans piège. Dans ces conditions, l'échec éventuel d'un élève ne serait plus ressenti comme une injustice".*

Ce que recommande le MCLCM c'est "l'évaluation par contrat de confiance" (EPCC), une méthode où l'élève est informé du contenu de l'exercice et s'y prépare.

Mardi 20 juin, il faisait le point sur une année d'action. Le Mouvement bénéficie du soutien actif des associations de parents d'élèves, des syndicats enseignants et de nombreuses associations professionnelles et d'une reconnaissance formelle du ministre de l'éducation nationale. En une année il a doublé le nombre d'enseignants expérimentateurs, passant le cap du millier d'enseignants.

Plusieurs enseignants témoignaient des effets de la méthode Antibî. Ils ont vu les résultats de la plupart des élèves monter et la confiance en eux revenir. Ce qui les amène à travailler davantage. Ce que confirment deux lycéens de seconde, élèves de Corinne Croc au lycée de Pont-Audemer. *"On est mieux préparé au contrôle. Ça encourage à travailler. Du coup on a de meilleures notes et ça aussi c'est encourageant. Autant travailler pour avoir une bonne note".*

Ce succès est-il généralisable ? Pour le recteur Joutard, si la démarche est bonne, si "l'évaluation traditionnelle pourrit le système scolaire", l'EPCC doit faire son chemin chez les enseignants de terrain, au prix d'une adaptation pour les disciplines non-scientifiques.

Un appui ministériel plus actif y aiderait. En 2005, la Desco avait promis d'adresser un courrier aux recteurs et aux inspecteurs d'académie pour faire connaître son soutien à cette initiative. La lettre n'est toujours pas partie.

Le site du MCLCM
<http://mclcm.free.fr/>

Handicap : Un collectif fait un point critique de l'application de la loi

"Le Collectif pour la Refondation de la Politique du Handicap continue de douter sur la capacité structurelle du cadre législatif de répondre aux attentes et aux besoins des personnes en situations de handicap, ainsi que sur les financements mobilisés pour atteindre cet objectif". Le collectif, qui regroupe une trentaine d'associations (Fcpe, Afm, Apajh, Cmt France, Dden, Fsu, Jpa, Se-Unsa, Mgen, Ligue de l'enseignement etc.) dénonce l'insuffisance des moyens budgétaires mis pour appliquer la loi du 11 février 2005.

<http://www.fcpe.asso.fr/article.aspx?id=531>

Le lycée comme les lycéens le souhaitent

"Conscients que l'exclusion de l'emploi est intimement liée à l'exclusion scolaire, il est aussi de notre responsabilité de réduire la fracture scolaire en réformant un système éducatif à deux vitesses, qui laisse un nombre trop important de jeunes sur le bord de la route et les mène tout droit vers l'exclusion". Annoncée le 3 mai, la campagne de l'UNL pour l'éducation se décline en trois points.

"Nous pensons qu'il est aujourd'hui nécessaire que les élèves puissent sortir du lycée en ayant acquis des réflexes sur le plan des méthodes de travail, passage obligatoire vers une autonomie indispensable dans l'enseignement supérieur comme dans la vie active. Qui plus est, la façon dont sont cloisonnées les disciplines engendre une difficulté pour les élèves à envisager leurs projets d'orientation dans la mesure où il existe une inéquation totale entre le secondaire et le supérieur.... Face à ce constat, nous défendons une révolution pédagogique qui puisse redonner tout son sens à l'enseignement secondaire et aux projets d'avenir des jeunes. Cette révolution devra permettre l'acquisition de méthodes de travail solides en vue d'une autonomie des élèves dans leurs recherches personnelles mais aussi leur permettre de faire le lien entre les disciplines, de prendre du recul quant aux finalités des savoirs acquis, de stimuler leur esprit critique et de leur donner une ouverture sur le monde". Ce nouvel outil c'est le "Projet interdisciplinaire pour l'autonomie" (PIA) qui serait un module obligatoire destiné aux élèves de 2de divisé en deux temps : initiation à la recherche documentaire et à l'organisation du travail personnel puis élaboration d'un projet interdisciplinaire en petits groupes. Ce module de seconde permettrait une vraie préparation aux TPE.

"Le manque d'information complète et sérieuse sur l'orientation conduit à une autocensure de certains élèves dans leur choix. Ceci entretient le phénomène de reproduction sociale". L'UNL estime que le système d'orientation est "défaillant" et demande la mise en place d'un portail Internet de l'orientation et une redéfinition de la formation des C.O. et des professeurs. L'UNL recommande la mise en place d'une sorte de portfolio individuel sur l'orientation qui garderait trace des démarches de l'élève.

"Le manque de passerelles est l'un des facteurs qui participent de la dévalorisation des filières professionnelles. Cette non-reconnaissance du droit à l'erreur et à la réorientation n'encourage pas les élèves à se risquer dans un parcours qu'ils jugeront trop ciblé". L'UNL demande la création de Lycées polyvalents des métiers qui regrouperaient des filières générales, technologiques et professionnelles et mettrait en place des passerelles entre elles.

http://www.unl-fr.org/pdf/campagne_2006.pdf

Intervenir dans l'établissement scolaire

Repérer les interlocuteurs

Au primaire : quel est le rôle du directeur, du conseil d'école, du conseil des maîtres ? Comment doit se dérouler l'accueil de l'enfant ? Quelle est la durée des récréations ? L'assiduité scolaire est-elle exigée ? A ces questions la Fcpe et la Peep apportent des réponses.

<http://www.fcpe.asso.fr/themes.aspx?idT=9&idSt=56>

http://www.peep.asso.fr/contenu.php?affichage=4&id_niv1=11&id_niv2=33&id_niv3=40

Au secondaire : quels sont les rôles du proviseur, du principal, du documentaliste, du professeur principal ?

http://www.peep.asso.fr/contenu.php?affichage=4&id_niv1=11&id_niv2=34&id_niv3=46

Cantine, restauration, transports, sécurité : la Peep apporte des réponses aux principales questions : quelle doit être la durée des repas à la cantine, la qualité nutritionnelle des aliments, les normes de sécurité dans les transports etc.

http://www.peep.asso.fr/contenu.php?affichage=4&id_niv1=11&id_niv2=32&id_niv3=34

Vous avez un doute ? Consultez le Guide juridique du chef d'établissement.

" Ce guide présente sous forme de fiches pratiques thématiques les principales questions juridiques auxquelles sont confrontés les chefs d'établissement dans l'exercice de leurs fonctions. Ces fiches font état des textes et principes qui gouvernent le service public de l'Éducation nationale. Le guide rappelle les solutions apportées par la réglementation et la jurisprudence". Il apporte notamment des réponses claires aux questions relatives à l'inscription des élèves, l'orientation, les droits et obligations des élèves, la discipline, les sorties et voyages scolaires, etc.

<http://www.education.gouv.fr/sec/chefdet/default.htm>

Agir par le vote

Cette année, les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu les 13 et 14 octobre annonce le B.O. du 22 juin.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/25/MENE0601489N.htm>

En savoir plus : : Qui vote ? Comment se déroulent les élections ? A quoi servent-elles ?

<http://www.education.gouv.fr/prat/election.htm>

Le dossier Elections de la FCPE explique comment elles doivent être organisées, donne un exemple de profession de foi et d'affiche.

<http://www.fcpe.asso.fr/article.aspx?id=443&idT=4&idSt=>

A savoir : Rentrée 2006 : de nouveaux droits pour les parents

"Les parents des élèves nouvellement inscrits sont réunis par le directeur d'école ou le chef d'établissement dans les premiers jours suivant la rentrée scolaire. Le conseil des maîtres présidé

par le directeur d'école dans le premier degré, le chef d'établissement dans le second degré organisent au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre différentes formes, entre les parents et les enseignants. Dans les collèges et les lycées, l'information sur l'orientation est organisée chaque année dans ce cadre". Le J.O. du 29 juillet publie le décret relatif aux droits des parents d'élèves annoncé dans L'Expresso du 6 juillet.

Le texte encadre également les droits des associations d'élèves en ce qui concerne leur communication, qui reste soumise au chef d'établissement, et le calendrier des conseils de classe. " Les heures de réunion des conseils d'école, des conseils d'administration, des conseils de classe et des conseils de discipline sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves. Dans le second degré, le calendrier de ces réunions doit tenir compte des horaires des classes et, selon les périodes, des spécificités de l'établissement, du calendrier des activités scolaires, du calendrier de l'orientation et des examens. Le chef d'établissement, lorsqu'il doit procéder à des adaptations en fonction de ces contraintes, organise une concertation préalable avec les représentants des parents d'élèves après consultation des représentants des enseignants et des élèves".

Début juillet les associations de parents d'élèves avaient salué différemment le texte. La Peep estime que le décret "ouvre la porte de l'école aux parents". Pour la Fcpe, " contrairement à ce qu'avait annoncé le ministre de l'Education nationale à la rentrée 2005, ce décret ne crée pas un statut du parent délégué qui permette aux parents d'élèves élus d'exercer leur mandat dans toutes les instances où les parents d'élèves sont représentés. Sur le terrain, les représentants des parents peinent chaque jour pour obtenir le respect des dispositions instaurant le congé de représentation".

Le décret
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0601820D>

A voir aussi : L'Expresso du 17 juillet

<http://www.cafepedagogique.net/expresso/index170706.php>

Etre délégué

Le statut de parent délégué

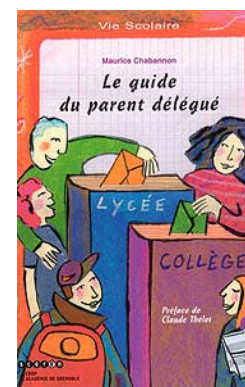
La Fcpe donne des indications sur les autorisations d'absence en faveur des représentants d'élèves. Mais beaucoup reste à faire pour permettre un exercice réel du mandat de délégué.

<http://www.fcpe.asso.fr/themes.aspx?idT=4&idSt=42>

Le guide du parent délégué

Avec la fin du trimestre, la période des conseils de classe s'ouvre avec ses réunions, ses incompréhensions et parfois ses heurts. C'est que l'Ecole parle souvent une langue incompréhensible. Ses mécanismes peuvent apparaître arbitraires ou occultes. Le "Guide du parent délégué" publié par le CRDP de Grenoble apporte des informations précieuses aux parents qui s'aventurent dans ce retour à l'Ecole.

Il apporte d'abord beaucoup d'information sur l'Ecole, ses enjeux, son histoire pédagogique. Une cinquantaine de pages décortiquent les thèmes récurrents de la vie scolaire : le civisme, la délinquance, la drogue, les banlieues etc. Pour chacun le Guide fait une mise au point et propose une sélection



bibliographique. Malheureusement, certains thèmes, placés sur le devant de l'actualité, comme les méthodes de lecture ou l'apprentissage, ne sont pas abordés : c'est bien dommage.

Mais le Guide fait connaître les instances importantes des établissements et montre comment y intervenir et travailler avec les acteurs de l'établissement. On appréciera par exemple celles qui concernent le conseil de classe (comment s'y faire entendre) ou le conseil de discipline (comment être efficace et objectif). Il donne aussi de sérieuses pistes pour l'animation de réunion ou l'implication dans les instances académiques ou départementales.

Maurice Chabannon, Le guide du parent délégué, CRDP de Grenoble, 2005, 235 pages.

Mon enfant a des droits

La France a signé la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Elle leur reconnaît de nombreux droits. Certains sont nommément prévus dans les textes (comme les droits d'expression et de participation des collégiens et lycéens). Ils ne sont pas pour autant toujours respectés. L'application de la CIDE reste encore parfois un défi pour la société française.

Pour connaître la CIDE et suivre son application, consultez le site de DEI France.

<http://www.dei-france.org/>

La Fcpe rappelle les droits de l'enfant et du jeune

<http://www.fcpe.asso.fr/article.aspx?id=94&idT=16&idSt=46>

Et particulièrement le droit d'expression

<http://www.fcpe.asso.fr/themes.aspx?idT=16&idSt=48>

Ne pas hésiter à consulter le Guide juridique du chef d'établissement.

<http://www.education.gouv.fr/sec/chefdet/default.htm>

Aider mon enfant

L'entrée au collège

Mon enfant au collège



"Comment fonctionne un collège ? Quels sont le rôle et la place de chacun des intervenants : adolescents, enseignants et parents ? Comment frapper à la bonne porte ?... Comment accompagner l'adolescent tout au long de son parcours ?" L'ouvrage de Francine Saucier et Veronique Gaspard est plus qu'un guide du collège. C'est aussi un guide du parent d'ado.

Les auteurs ont des compétences différentes. L'une a été enseignante et principal de collège. Elle s'oriente maintenant vers la médiation scolaire. L'autre est infirmière scolaire et dirige un espace d'accompagnement pour les parents et les adolescents.

L'ouvrage apprend beaucoup sur le collège, son fonctionnement, ses acteurs, ses structures, ses programmes. Les parents y découvrent les emplois du temps des classes, la gestion des retards, la sectorisation et ses détours, les classes à horaires aménagés, l'évaluation, les bases de l'orientation, etc. Mais il va au-delà en anticipant sur les interrogations des parents. Il apporte des conseils précieux pour mieux dialoguer avec les enseignants, apprendre à déchiffrer un bulletin trimestriel, utiliser le carnet de correspondance, bref décrypter les usages et les codes de communication du monde de l'Ecole. C'est là un apport important de l'ouvrage.

Les deux derniers chapitres concernent directement le "métier de parent". Les auteurs font réfléchir à ce qu'est une place de parent et apportent des conseils pour faire face aux turbulences de l'adolescence et accompagner le travail scolaire. Le dernier chapitre est consacré au capital santé des enfants : l'équilibre alimentaire, la puberté, le sommeil, le sport : autant de points qui peuvent faciliter et l'épanouissement et la réussite du collégien.

Moins spécialisé que d'autres ouvrages présentés par le Café, il trouve un bon équilibre entre le manuel du parent d'élève et celui du parent tout court. Il est rédigé de façon claire. Il oriente vers des sites Internet ou des ouvrages de référence. Il s'appuie sur des témoignages d'acteurs. Il propose un index. Voilà un ouvrage simple, utile, raisonnable qui aidera les parents à accompagner leur enfant durant ces 4 années où il devient un adolescent.

Francine Saucier, Véronique Gaspard, Mon enfant au collège, Paris, Hachette Education, 2005, 237 pages.

Un roman-photo pour découvrir le collège

Réalisé par des collégiens de 5ème du collège Rostand de Moutiers, dans le cadre d'un itinéraire de découverte, ce roman-photo est destiné aux écoliers de Cm2. Ils y découvriront ce qui fait l'ordinaire d'une journée au collège : le transport scolaire, les cours, la récré et la cantine. Un

travail techniquement parfait qui rendra bien service aux parents qui souhaitent préparer leur enfant au collège.

<http://www.ac-grenoble.fr/college/moutiers.jeanrostand/VieCollege/JourneeAuCollege/JourneeAuCollegeCouleur.html>

Des méthodes

Apprendre une leçon

De nombreux enseignants proposent des fiches méthodologiques pour aider votre enfant à apprendre ses leçons. On trouvera ci-dessous des exemples en histoire-géographie, anglais, français et maths.

<http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-geo3/lemay/savoir-ma-lecon.htm>

<http://www.ac-orleans-tours.fr/anglais-liens/siteoutils/patay/apprendremale%C3%A7on.doc>

<http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/lettres/joints/aimem.doc>

http://www2.ac-lille.fr/reussite-lycee/ai/AI%20DESCO%20math/ATPE/suite_eval_v/descriptif.htm

Des méthodes pour le lycée

L'arrivée en seconde est souvent difficile. Comment prendre des notes, gérer son travail, changer ses méthodes de travail.

<http://www2.ac-lille.fr/reussite-lycee/AI/ai.htm>

Comment apprendre ses leçons, gérer son temps, travailler avec méthode.

<http://www.ac-amiens.fr/etablissements/0020050u/fr/eleves/taca1/sommaire.htm>

Les conseils d'Yves Simony

Professeur de SES, Yves Simony conseille les lycéens : comment prendre des notes, organiser son temps, mobiliser ses idées, bâtir un plan, retenir, orthographier, se préparer à l'examen. Des fiches à imprimer et méditer.

http://www.yves-simony.net/rubrique.php3?id_rubrique=38

Examens : Bac et brevet



Dessin A Legrand –© Café pédagogique

Le dossier Bac et brevet du Café

Ce dossier apporte des pistes pour réviser, s'évaluer, s'entraîner aux épreuves du bac et du brevet. Il vous conduit vers des ressources soigneusement évaluées et sélectionnées par l'équipe de professeurs du Café pédagogique. Avec ce dossier vous pourrez compléter vos notes et / ou les confronter aux cours sélectionnés accessibles gratuitement sur le réseau, revoir vos méthodes, vous évaluer : il y a pour cela d'excellents exercices interactifs accessibles sur Internet, mieux connaître les épreuves. Nous espérons également que ce dossier rassure les candidats : le bac et le

brevet sont des examens et non des concours. Huit candidats sur dix sont reçus : ce sont ceux qui ont fait honnêtement leur "métier" de collégien ou de lycéen.

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/bb2006/index.php>

Soutien scolaire

Travaux d'été : quelle efficacité ?

Cahiers de vacances, cédés, cours de vacances, stages : la grande coupure de l'été est aussi le moment où les parents inquiets cherchent à maintenir ou améliorer le niveau de leurs enfants. Selon la récente étude du Haut conseil à l'évaluation de l'école, 4 écoliers sur 5 recevrait un cahier de vacances et près d'un quart des lycéens suivrait des travaux d'été.

Quelle efficacité peuvent avoir ces outils ? En 2001, Jean-Pierre Jarousse et Christine Leroy-Audoin ont étudié, pour l'IREDU, l'efficacité des activités scolaires des élèves en été. Leur travail montre qu'ils ont un impact dans les résultats scolaires. Mais l'efficacité varie selon l'usage du support : les enfants qui terminent le cahier ont de meilleurs résultats que ceux qui ne l'ont pas fait. Enfin bien d'autres critères entrent en jeu : l'accompagnement familial par exemple. " A certains enfants, ceux des milieux favorisés, (le temps des vacances) permet de bénéficier à temps plein de leur environnement plus favorable et d'activités, parfois en apparence peu scolaires, qui renforcent leurs compétences ; à d'autres, il fournit l'occasion de s'atteler à un véritable travail.. qui doit conduire au minimum au maintien des acquis scolaires. Ceux qui ne participent pas au mouvement.. ont de fortes chances de se laisser distancer dans une compétition dont ils pensent, à tort, que la reprise officielle n'est programmée qu'à la rentrée.. Finalement le travail scolaire pendant les congés conduit à un renforcement des différences sociales, sexuelles et scolaires de réussite ". Alors pas de trêve à la compétition cet été ?

[http://www.u-](http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_120/publications/les_collections_de_l_iredu/notes/note013.pdf)

[bourgogne.fr/upload/site_120/publications/les_collections_de_l_iredu/notes/note013.pdf](http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_120/publications/les_collections_de_l_iredu/notes/note013.pdf)

http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Glasman_Besson.pdf

Soutien scolaire : 2006 : les collectivités locales s'engagent en faveur des écoliers et collégiens

" L'accompagnement à la scolarité ayant pour objectif central la réussite scolaire, l'éducation nationale doit s'y impliquer avec détermination. Elle pourra y trouver sa place et jouer le rôle majeur qui lui revient à travers ses compétences et son expertise propres, qu'elle doit mobiliser en faveur de la réussite du dispositif. Afin d'éviter d'être confrontée à un constat d'empilement d'actions nées d'initiatives locales parfois désordonnées, il lui appartient de promouvoir un mode de pilotage fondé sur le principe de subsidiarité : le niveau central définit un cadrage national fixant des orientations et fournissant des outils à des services académiques qui donnent, à leur tour, les impulsions nécessaires à la réalisation d'actions locales coordonnées". Le rapport des inspecteurs généraux Jean-Michel Bérard, Christian Loarer, Guy Menant (IGEN), Alain-Maïe Bassy, Jean-Yves Dupuis et Robert Jammes (IGAEN) sur "L'accompagnement à la scolarité" préconise une intervention déterminée de l'Etat dans le secteur de l'accompagnement scolaire, appuyée sur l'utilisation des TICE. " Si elles ne sont pas la panacée, il est clair que les TICE peuvent constituer un levier puissant des politiques d'accompagnement à la scolarité, comme d'ailleurs plus globalement des politiques éducatives, et qu'elles peuvent contribuer à « universaliser » le soutien scolaire pour tous à des coûts et des conditions de solvabilité jugés intéressants".

Ce rapport fait suite au travail de D. Glasman, réalisé en juin 2005, pour le Haut Conseil de l'évaluation de l'Ecole, qui montrait l'inégalité sociale face au soutien scolaire. Une réalité attestée par un autre travail officiel publié cette année. *"Les élèves qui ont recours aux cours particuliers payants ont un profil socio-économique marqué : les familles d'enseignants, de cadres et de chefs d'entreprise ou commerçants y sont relativement plus représentées. Ce sont également des parents qui se disent plus que la moyenne dépassés et qui disent manquer de temps, à la fois le père et la mère. Les élèves sont également plus souvent scolarisés dans le secteur privé"*. L'étude répartit les élèves en 5 catégories : ceux qui bénéficient d'une aide familiale (souvent la mère, parfois les frères et sœurs ou le père) : c'est le groupe le plus important, qui concerne plutôt des jeunes sans grandes difficultés, et qui va déclinant de l'élémentaire au lycée. Un troisième groupe concerne des élèves suivant des soutiens gratuits : *"ce sont des jeunes ayant des difficultés scolaires et dont les familles sont peu favorisées"*. Ce groupe disparaît presque au lycée. Un quatrième groupe rassemble les bénéficiaires de cours payants : il concerne des élèves du secondaire favorisés socialement. Enfin il y a les élèves sans soutien : il progresse dans l'enseignement secondaire où il représente presque un jeune sur deux en professionnel.

Suite à ces travaux, huit projets portés par des collectivités locales, des associations éducatives ou des éditeurs ont été retenus début juillet 2006 dans le cadre d'un appel à propositions "accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC". Ces projets visent à aider scolairement des élèves en difficulté de la fin de l'école primaire au début du collège.

Ainsi le projet proposé par le Conseil général de la Somme (qui est également repris par le C.G. du Val d'Oise) s'appuiera sur l'équipement des collèges en salles multimédia, des ressources numériques (Kne, Cns, Paraschool, Lesite.tv) et un ENT (espace numérique de travail) pour piloter l'ensemble. Le projet déposé par la Ville de Lyon avec le Crdp propose d'équiper 30 écoles et 30 associations en matériel informatique et de créer des ateliers parents – enfants. Odile Jacob et Domicours s'associent pour proposer des stages tutorés de soutien scolaire qui associent les logiciels d'O. Jacob et les moyens de Domicours. Les autres projets retenus ont été déposés par l'Afev, le Cemea, le Cned et Maxicours et l'Inspection académique de la Moselle.

Le début de mise en œuvre de ces projets interviendra en septembre. Mais le gouvernement a décidé le 11 juillet, lors du Cisi, d'étendre cette opération à tous les quartiers Zep dès la rentrée 2007.

Les 8 projets retenus

<http://www.educnet.education.fr/actu/actualite.php?th=actu#G20060705>

L'étude ministérielle

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni/ni2006/ni0604.pdf>

Le rapport de l'Inspection

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igaen/rapports/2006_010_accompagnement_scolarite.pdf

Le rapport Glasman

http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Glasman_Besson.pdf

L'orientation

Les procédures

Quelles règles affectent les élèves de la 6ème à la terminale ? Le ministère éclaire le processus de décision et les droits des parents.

<http://www.education.gouv.fr/orient/proc.htm>

A noter également une page de réponses aux questions les plus fréquentes : passage du privé au public, appel etc.

http://eduscol.education.fr/D0095/faq_reglementation.htm

Les chiffres

Les données officielles montrent que, de toutes les classes du secondaire, la seconde est l'année la plus difficile. Le pourcentage de redoublants passe de 6% en 6ème à 5% en 3ème et 13% en 2de. Plus important : le fossé se creuse entre les demandes des familles et les décisions de l'Ecole. "

L'écart entre les demandes des familles (filles et garçons) et les décisions d'orientation est hétérogène en fonction des niveaux de classe. Ainsi, au niveau du redoublement, si l'écart est proche de 3% pour les classes de sixième (3,27%) et de troisième (2,47%), il est de 8 points pour la classe de seconde". Le site donne également des indications sur les flux d'orientation : par exemple où vont les élèves en fin de seconde.

<http://eduscol.education.fr/D0095/accueilchiffres.htm>

Chirac veut créer un service public d'orientation

"Je demande au Premier ministre de créer, avant la fin de l'année, un service public de l'orientation car on ne peut pas, indéfiniment, laisser un grand nombre de jeunes choisir des orientations alors qu'on sait parfaitement qu'il n'y a pas d'emploi à la clé". Lors d'un entretien télévisé sur France 2 le 26 juin, le président de la République a demandé la création d'un service public d'orientation.

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/interviews_articles_de_presse_et_interventions_televeees./2006/juin/interview_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_par_m_me_arlette_chabot-journal_de_20_h-france_2.53950.html

Au collège

Un DVD pour le "Passage au collège"

Comment se passe la journée d'un collégien ? Qu'est ce qu'un principal ? Un CPE (non pas celui-là, l'autre !) ? A quoi sert le prof principal ? La documentaliste ? Toutes ces questions sont abordées dans le court film "Passage au collège" réalisé par l'Académie de Paris.

En 13 minutes, il s'agit de dédramatiser le passage du CM2 au collège et de le rendre plus transparent. Le film conseille également les parents sur l'aide qu'ils peuvent apporter à leur enfant, par exemple pour le suivi des devoirs.

Justement dans le film on voit des profs, des personnels éducation nationale, des élèves mais pas de parents dans le collège. Tout au plus les aperçoit-on à la porte de l'école primaire. C'est bien là où est le problème...

Pour autant ce film est loin d'être inutile. Il peut permettre d'amorcer la discussion entre enseignants et parents. Il ne suffit évidemment pas à briser les murs. Le DVD sera envoyé à tous les directeurs d'école primaire parisiens.

http://www.ac-paris.fr/article.php3?id_article=164

Après la troisième

Le dossier du Café

A ne pas manquer : le dossier spécial du Café : "S'orienter à la fin de la 3ème". Il présente des sites pour s'informer et propose des animations et des activités pour faire connaître les voies qui suivent la 3ème.

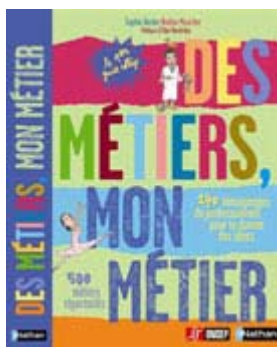
<http://www.cafepedagogique.net/disci/parents/71.php#200>

Les guides de l'Onisep

L'Onisep propose en téléchargement gratuit ses guides pour l'après 3ème : Après la 3ème, Les bonnes questions à se poser après la 3e, Démarches et inscriptions après la 3e, L'apprentissage : comment ça marche ?, La seconde, une classe charnière, Premiers pas au lycée professionnel, Un BEP en apprentissage.

<http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/default>

Un ouvrage pour l'orientation en 3ème



Signalé comme "le premier ouvrage de découverte des métiers pour les collégiens", "Des métiers, mon métier" est à coup sûr un outil qui séduira les jeunes. Ce gros ouvrage (336 pages) fait découvrir pas moins de 140 professions. Et pour cela il s'appuie sur autant de témoignages vivants, agréables à lire et remarquablement mis en pages. Ainsi le collégien fait la connaissance de Tasmine, interprète, suit son parcours et découvre les avantages et inconvénients du métier. Il s'interroge sur les qualités requises. L'ensemble est réellement attirant et accessible. A l'essai, les jeunes s'emparent facilement du livre.

Malheureusement il faut aussi signaler quelques faux pas. D'abord dans la sélection des métiers. Certaines professions sont absentes alors qu'elles occupent des milliers de personnes et font rêver les enfants, comme par exemple les chauffeurs de poids lourds. Inversement on est désagréablement surpris de voir figurer des métiers qui n'en sont pas. C'est le cas par exemple pour le député européen ou le maire-adjoint. Comment ensuite expliquer aux jeunes les rouages démocratiques ? Mais plus fondamentalement l'ouvrage ne facilite que très indirectement une découverte de sa personnalité par le jeune au bénéfice d'une découverte des métiers qui est peut-être trop précoce. Enfin la dimension scolaire (les résultats exigés) est absente.

Même s'il manque encore un véritable guide de l'orientation pour les collégiens, cet ouvrage reste un outil pratique et appréciable qui a parfaitement sa place dans les CDI.

http://www.nathan.fr/en/actualites.asp?id_info=101

Quel lycée choisir ?

Les indicateurs de résultats des lycées présentent établissement par établissement les taux de réussite au bac ainsi que les taux attendus : ils permettent, dans ce domaine là, d'évaluer la "plus value" apportée par chaque établissement.

<http://indicateurs.education.gouv.fr/>

L'atlas des formations de l'Onisep permet de connaître, dans chaque région, les établissements pour chaque filière.

<http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/default>

En seconde

Les brochures de l'Onisep

Que faire après la seconde ? L'Onisep présente les différentes voies : séries générales, technologiques, professionnelles dans une brochure téléchargeable.

<http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/default>

L'orientation en seconde, un moment difficile

"Trois facteurs principaux entrent en ligne de compte dans le choix de la série de première : les résultats scolaires, les caractéristiques sociales et familiales, le fait d'être un garçon ou une fille". Consacré au suivi d'un panel de jeunes entrés au collège en 1995, le numéro 72 d'Education et formations apporte de riches informations sur les représentations des élèves et leur impact sur les stratégies scolaires.

Deux articles concernent l'orientation en fin de seconde. Le premier, rédigé par Sévane Ananian, Alice Bonnaud, Aurélie Lambertyn et Marie-Noël Vercambre, met en évidence trois facteurs pilotant l'orientation : les résultats scolaires, le sexe et la catégorie socio-professionnelle. Plus que les résultats scolaires en général, le niveau en maths reste le facteur déterminant de l'orientation. Il pilote l'entrée en S, ce qui peut paraître logique, mais détermine également le choix de la filière L. Aucune autre discipline n'a cette importance. La catégorie sociale a aussi son importance : *"à résultats scolaires et autres caractéristiques comparables, les enfants de cadres, d'enseignants, mais aussi de parents exerçant une profession intermédiaire s'orientent davantage vers une première générale que les enfants d'ouvriers, d'agriculteurs ou de personnes inactives"*. Des différences apparaissent aussi selon le niveau de diplôme des parents et même le type de famille. *"Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être enfant unique s'avère favoriser l'accès en première générale. À l'opposé, les élèves en situation familiale atypique (ne vivant avec aucun de leurs parents) ont moins de chances de poursuivre leur second cycle dans l'enseignement général"*. L'article propose un intéressant graphique qui rend visibles les critères d'orientation. Un document qui mériterait de circuler en salle des profs.

Le sexe ne joue que modérément sur l'arbitrage entre général et technologique mais *"se manifeste plus nettement au niveau du choix de la série... Ce critère sera prédominant dans l'enseignement technologique"*. Entre STI et STT la part des jeunes filles varie de 7 à 61% !

Comment dès lors s'étonner du vécu douloureux de cette orientation. Un second article, rédigé par Jean-Paul Caille, met en évidence de fortes inégalités devant la perception de l'orientation. L'orientation est plus contrainte que voulue pour 4 jeunes sur dix. Ainsi si 14% des enfants de cadres estiment que la décision d'orientation était injuste, ce taux monte à 26% et 22% pour les enfants d'employé de service ou d'ouvrier. *"Si près de 60 % (des jeunes) sont satisfaits de l'aide apportée par leurs parents, moins de la moitié estiment avoir été bien informés par les professeurs et les conseillers d'orientation. En cas de refus d'un vœu d'orientation, un jeune sur trois juge que la décision du conseil de classe était injuste... La perception de l'orientation est plus critique lorsque les jeunes ont été orientés en dehors de la voie générale. En particulier, le sentiment d'injustice et les problèmes d'offre scolaire sont sensiblement plus fréquents parmi les lycéens professionnels et technologiques ainsi que les sortants"*.

Le sentiment d'injustice a aussi une dimension ethnique. *" Exprimé par 24 % d'immigrés contre seulement 17 % des jeunes de familles non immigrées, (le sentiment d'injustice) grimpe à 30 % parmi les enfants d'immigrés originaires du Maghreb et à 28 % parmi ceux originaires d'Afrique subsaharienne. En revanche, il atteint seulement 15% parmi les jeunes dont les parents viennent du Portugal ou d'Espagne"*. Toutes ces données montrent l'importance d'un renforcement de l'éducation à l'orientation.

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue72/article4.pdf>

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue72/article5.pdf>

Quel métier choisir ?

Le Dico des métiers

"J'sais pas quoi faire..." La très grande majorité des jeunes arrivent au lycée ou en 3ème sans avoir une idée construite de métier et c'est d'ailleurs peut-être préférable. Le "Dico des métiers" publié par l'Onisep peut les aider à se fabriquer une orientation. Bien sur on y trouve un classique dictionnaire où les métiers, proposés en ordre alphabétique, d'accessoiriste à zoologiste, sont présentés brièvement avec la voie scolaire adéquate après la 3ème. Mais le principal intérêt de l'ouvrage c'est d'offrir une sélection par goût. "Je me sens proche de la nature", "le sport est ma passion", "j'ai le sens du contact, "je suis fort en langue". Chaque affirmation renvoie à une sélection de métiers et de formations. On peut ainsi progresser sur le chemin ardu de l'orientation. A noter que l'ouvrage est disponible gratuitement en ligne, sous une forme interactive, sur le site de France 5 éducation.

<http://education.france5.fr/dicodesmetiers/>

Qu'est devenue la génération 2001 ?

En 2004, que sont devenus les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2001 ? Une étude du Céreq permet de suivre le parcours de ces 368 000 personnes. 74 000 ont un diplôme de grande école ou un 3ème cycle, 73 000 un diplôme du second cycle universitaire, 93 000 un diplôme professionnel bac +2 (BTS par exemple), 43 000 un Deug, 84 000 n'ont pas de diplôme. Trois ans plus tard un sur dix (11%) est au chômage, soit le double de la génération 1998. 71% sont en CDI.

Mais le taux de chômage varie fortement selon la formation. En tête, les formations courtes de santé (infirmière, assistante sociale) n'affichent que 2% de chômeurs et ont une rémunération équivalente à celle des jeunes sortant d'une école de commerce (13% de chômage) ou de maîtrise (13%). Si pour les formations universitaires le taux de chômage est inversement proportionnel à la

durée des études (docteurs 9%, licenciés 11%), il est particulièrement faible pour les formations professionnelles. 9% des détenteurs d'un BTS sont au chômage (7% seulement pour un BTS industriel). Les licences professionnelles s'insèrent correctement sur le marché de l'emploi : 9% contre 12% pour les licences générales avec un salaire supérieur (1400 euros contre 1300). Des données à nuancer selon les formations précisément suivies.

L'accès aux emplois de cadre se referme : en dessous de bac +5, il est difficile d'y accéder : 90% des sortants d'école d'ingénieur sont cadres, 68% des titulaires de DEA et DES, 36% seulement des titulaires d'une maîtrise.

<http://www.cereq.fr/pdf/maillingNEF21.pdf>

<http://www.cafepedagogique.net/disci/pedago/71.php#200>

Les perspectives d'emploi d'ici 2015

Comment va évoluer le marché de l'emploi d'ici 2015 ? Absorbera-t-il tous les jeunes sortant du système éducatif ? A quel niveau de diplôme faut-il les préparer ? Le Haut Comité Education Economie Emploi met en ligne deux études qui présentent des analyses complémentaires. La première étudie l'évolution de l'emploi par secteur. Elle montre que l'emploi occupé, comme la population active devraient, malgré le vieillissement, continuer à augmenter d'ici 2015. Ainsi on passerait de 24 à 25 millions d'actifs occupés : un nouvelle plutôt sécurisante pour les retraités.

Sur la même période certains métiers devraient voir leurs effectifs diminuer : c'est le cas particulièrement des employés administratifs (mais pas des employés de commerce). Certaines branches connaîtront une croissance assez forte : informatique, études et recherches, ingénieurs, services aux particuliers, etc. Les besoins de main d'œuvre devraient être inférieurs aux sorties du système éducatif et donc il n'y aura pas de pénurie de jeunes. Mais le niveau de formations supérieures devra être plus important : l'étude montre branche par branche la répartition des emplois créés par niveau de formation. Seuls l'agriculture, le bâtiment, la mécanique l'hôtellerie, les services aux particuliers continueront à embaucher à des niveaux bas de qualification (inférieurs au bac). Ce ne sera plus le cas en commerce ou en gestion administration par exemple.

L'autre étude, réalisée par GeoLabour apporte une vision géographique de cette évolution. Pour elle la formation sera "le nerf de la croissance". Mais les besoins varieront fortement d'une région à l'autre, principalement aux dépens de la France du nord.

<http://cisad.adc.education.fr/hce3/HC/Actualite/Articles/pregcoomans21juin05.pdf>

<http://cisad.adc.education.fr/hce3/HC/Actualite/Articles/precls6dec05.pdf>

Une étude plus sommaire

"À l'horizon 2015, les domaines professionnels « agriculture, marine, pêche, sylviculture » et « industries légères (textile, cuir, bois, industries graphiques) » devraient poursuivre leur fort recul. Les domaines professionnels « mécanique, travail des métaux », « industries de process » et « gestion, administration » devraient perdre des emplois, après en avoir créé un nombre relativement important au cours de la période 1993-2002. Les domaines professionnels « électricité, électronique », « banques et assurances », « maintenance » et « bâtiment, travaux publics » devraient, soit continuer à perdre des emplois, soit continuer à créer peu d'emplois. Les domaines professionnels « communication, information, spectacles » et « études et recherche » devraient créer, en moyenne chaque année entre 2002 et 2015, autant d'emplois qu'entre 1993 et 2002. Le domaine professionnel « hôtellerie, restauration, alimentation » devrait voir ses effectifs progresser de 7 000 par an... Les domaines professionnels « ingénieurs et cadres de l'industrie », « fonction publique et professions juridiques », « enseignement, formation » et « tourisme et transports » devraient connaître une inflexion à la hausse de leurs créations d'emplois. Cette

inflexion devrait être forte pour les trois domaines professionnels « fonction publique et professions juridiques », « enseignement, formation » et « tourisme et transports ». Quatre domaines professionnels devraient tirer l'essentiel des créations d'emplois entre 2002 et 2015 : « informatique », « commerce », « santé, action sociale, culturelle et sportive » et « services aux particuliers » (emplois familiaux, sécurité, etc.)".

Cette étude de la DEP (ministère de l'éducation nationale) tente de prévoir les besoins en effectif et en formation pour 2015. Premier enseignement : même en partant d'une hypothèse assez optimiste (taux de croissance de 2%), le nombre de jeunes sortant de formation (680 000) sera nettement supérieur aux emplois offerts (594 000). Malgré les départs en retraite massifs, le chômage se maintiendra donc à la hauteur de 7,4% en 2015.

Surtout l'étude permet d'évaluer les besoins de formation par niveau de diplôme. " *Il est possible, grâce à cette étude, d'indiquer les domaines qui recruteront le plus de jeunes sortant du système éducatif : commerce, santé-action sociale, bâtiment-travaux publics, services aux particuliers, enseignement-formation, hôtellerie-restauration alimentation, gestion-administration, et à quels niveaux de diplôme. Si certains domaines ont des besoins dans tous les niveaux de diplôme, d'autres sont davantage centrés sur quelques niveaux : niveaux élevés : études-recherche, enseignement-formation, informatique, banque assurances, fonction publique-professions juridiques ; niveaux inférieurs au baccalauréat : bâtiment- travaux publics, mécanique-travail des métaux, services à la personne, hôtellerie-restauration-alimentation".*

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni/ni2006/ni0603.pdf>

Comprendre mon enfant

Ados : bonheur et scepticisme

"Pour avancer mieux vaut pas trop s'inquiéter". L'enquête réalisée par Ipsos pour la Fondation Wyeth pour la santé auprès d'adolescents de 15 à 18 ans dépeint une jeunesse heureuse mais pas bête.

Car tout va bien pour nos ados : 95% disent avoir beaucoup d'amis, 80% ont de bonnes relations avec leurs parents et 79% se sentent bien à l'école. Ce qui compte pour eux c'est d'abord la famille (90%) puis les amis et les amours (57%), l'école arrivant en 5ème position, pour seulement 37% d'entre eux. 64% d'entre eux sont confiants dans leur avenir personnel. Huit sur dix croient d'ailleurs dans l'engagement.

Mais le trait marquant de cette génération est sans doute le scepticisme certain. Seulement un adolescent sur quatre (25%) croit que "le monde sera meilleur demain", neuf sur dix sont inquiets face aux évolutions du monde et de la France.

Ainsi les auteurs de l'étude classent les ados en 5 groupes. La moitié d'entre eux seraient soit très confiants en l'avenir soit satisfaits de leur sort personnel. Un quart restent indécis et croient peu en l'action. 22% sont inquiets ou angoissés face à l'avenir. C'est particulièrement le cas des jeunes de L.P., issus de milieux modestes ou dont les parents sont séparés.

L'enquête révèle un phénomène intéressant : neuf jeunes sur dix affirment connaître le métier qu'ils veulent faire. Le médical est plébiscité devant l'industrie, les arts et le sport et l'administration. Une information à se rappeler quand on est devant des élèves muets sur leur orientation...

<http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/1849.asp?rubId=21>

Les valeurs Internet adoptées par les jeunes

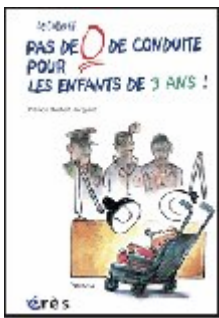
"Première génération née avec internet, les 6-14 ans sont aujourd'hui largement influencés par les valeurs véhiculées par les nouvelles technologies : gratuité, de l'information, de la musique ou de l'image, absence d'intermédiaires propre au média internet, rapidité, dématérialisation des relations interpersonnelles. Emergent de nouvelles façons d'être ensemble, qui échappent au contrôle direct des parents : essor du peer to peer, de la messagerie instantanée, des forums et des blogs personnels... Près de 30% des 6-8 ans utilisent déjà aussi internet, une proportion qui atteint 80% chez les 13-14 ans". Cette enquête réalisée par Ipsos vise à aider les entreprises à deviner les attentes et à "profilier" les publics jeunes.

<http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/1627.asp?rubId=21>

A savoir : Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans

"Cette tentative de définition de la personnalité des enfants dès leur plus jeune âge constitue un véritable enfermement; ils seront définitivement catalogués, devenus des objets décrits par le premier psy qu'ils auront eu la malchance de rencontrer... On retrouve dans cette recherche la tentative de voir en chacun des humains le simple aboutissement des informations qu'il a reçues lors de sa conception. Cette hypothèse du tout génétique est à l'opposé du regard des généticiens

qui sont conscients de la pauvreté de cette dotation initiale". Personne mieux qu'Albert Jacquard ne pouvait l'affirmer dans sa préface à l'ouvrage du collectif Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans".



On sait que ce collectif s'est constitué en réaction à un rapport de l'Inserm qui définissait une nouvelle maladie, "le trouble de comportement" et demandait la détection et la surveillance des enfants dès l'âge de trois ans. La pétition lancée par le collectif frôle les 200 000 signatures et reste d'actualité : le projet de loi sur la délinquance juvénile pourrait en reprendre plusieurs points.

L'ouvrage réunit les contributions de spécialistes hostiles au rapport : pédopsychiatres, pédiatres, psychologues, sociologues, spécialistes de la prévention ou de l'éducation. Ils démontent le texte et mettent à nu l'idéologie qui le sous-tend. Ainsi, Pierre Suesser, pédiatre, rappelle que "inciter à dépister *"la froideur affective, la tendance à la manipulation, le cynisme, l'index de moralité affective bas"* renvoie à des notions sujettes à caution et inadéquates chez de jeunes enfants. Préconiser d'inscrire à 3 ans dans le carnet de santé "n'a pas de remords, ne change pas sa conduite" conduit à situer les professionnels dans un registre normatif et moral et non plus médical".

Le sociologue Laurent Muchielli porte la contradiction sur la notion même de délinquance. Il explique que des études portant sur des jeunes de Grenoble et Saint-Etienne ont montré que 76% d'entre eux avaient fraudé dans les transports dans les 2 années précédentes, 32% acheté un objet volé, 24% volé dans un grand magasin, 18% dégradé un espace vert. Alors tous malades à surveiller ?

Philippe Meirieu rappelle la "méthode d'observation systématique des enfants" mise au point par Albert Huth, conseiller du gouvernement allemand de 1928 à 1945. Lui aussi appelait à distinguer des catégories physico-morales chez les enfants "pour mieux les éduquer". Il parlait du principe selon lequel "il n'est pas possible de faire faire à n'importe quel enfant n'importe quoi". Pour P. Meirieu, "voilà justement l'argument d'autorité implicite dans tous ces travaux et qui les oriente toujours : l'éducation n'est pas un élément significatif dans le développement de l'homme et, en dernier ressort, celle-ci se résume à une opération de tri qui, par ailleurs, permet d'optimiser le fonctionnement économique et social". Le combat contre le rapport de l'Inserm est d'abord celui des enseignants, du moins de ceux qui posent le préalable de l'éducabilité.

Le collectif "Pas de zéro de conduite", Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans !, Paris, Éditions Éres, 2006, 240 pages.

La pétition

<http://www.pasde0deconduite.ras.eu.org/index.php>

Le livre

<http://www.edition-eres.com/resultat.php?Id=1836>

Le rapport de l'Inserm

http://ist.inserm.fr/basisrapports/trouble_conduites/trouble_conduites_synthese.pdf

Rappel : L'analyse du Café

<http://www.cafepedagogique.net/expresso/index230905.php>

Santé

Ne réveillez pas l'ado qui dort

"La moitié des ados somnole en journée" selon Patrick Levy, Institut du sommeil et de la vigilance. Interrogé par Les Clés de l'Actu, un hebdomadaire destiné aux adolescents, "les tentations de loisirs multiples (jeux interactifs, activité sportive tardive, chats, télé etc.) et très probablement les horaires de cours et le travail scolaire, conduisent les ados à retarder leur heure de coucher et, au final, à se priver de sommeil". Résultat : irritabilité, baisse des performances, 55% de ados somnolent dans la journée au moins une fois par semaine.

<http://www.milanpresse.com/magazine,les+cl%c3%a9s+de+l%27actualit%c3%a9.html>

<http://sommeil.univ-lyon1.fr/PROSOM/index.html>

Se vautrer est légitime...

"Avec son côté monté en graine et ses allures de Gaston Lagaffe, le vautré reste sourd au parental principe du «tiens-toi droit» répété par ses autorités exaspérées. Et, il a un peu raison, le Gaston. Car les médecins sont unanimes pour dire que la position assise traditionnelle, comparée à la posture debout ou allongée, s'avère être la moins conforme à sa physiologie". Libération du 12 mai interroge les spécialistes : ils nous révèlent que la position vautrée est une découverte scientifique. " Un angle d'assise à 127 degrés, que les scientifiques de la Nasa ont qualifié de "zéro gravité... permet de supprimer les tensions de la colonne vertébrale, tant au niveau des cervicales que des lombaires". A quand les canapés en classe ?

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=381416>

Le cannabis se découvre en seconde

Quel est le profil de l'utilisateur de cannabis ? C'est ce qu'a cherché à définir une équipe de l'Institut de veille sanitaire. Actuellement 18% des garçons de 17 ans et 7% des filles consomment du cannabis au moins 10 fois par mois. L'âge moyen d'initiation au produit est de 15 ans et 4 mois, c'est-à-dire au moment de l'entrée au lycée. Près de 8 personnes sur dix fument de 5 à 7 jours par semaine, près de 1 sur 5 considère comme difficile de passer une journée sans consommer et la moitié fume de 2 à 4 joints par jour en semaine. Pour 14% d'entre eux l'établissement scolaire est un lieu habituel de consommation. Une personne sur sept ressent des troubles de concentration ou de mémoire.

<http://www.invs.sante.fr/beh/2005/20/index.htm>

Drogues : Un guide contre la toxicomanie

"Que sais tu de la toxicomanie ?" demande ce guide publié par le ministère de la justice. Destiné aux parents et aux enseignants il apporte une information légale intéressante et à jour. Mais il n'aidera pas les lecteurs dans d'autres domaines.

On pourra plus utilement lire le guide publié en 2002 par le Desco suite à deux séminaires nationaux ou le guide de prévention réalisé par la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie). " Il s'agit d'un guide d'intervention, c'est à dire d'un outil orienté vers l'action, conçu pour mettre à votre disposition les éléments concrets susceptibles de vous aider à intervenir dans un milieu particulier, caractérisé par des « règles du jeu » bien spécifiques (le milieu scolaire) sur un thème complexe qui met en jeu de multiples dimensions et conduit à poser un grand nombre de questions éthiques."

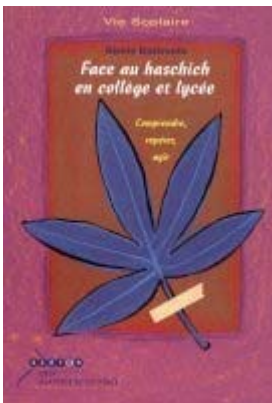
<http://www.justice.gouv.fr/publicat/guide-quesaistudelatoxicomanie.pdf>

<http://eduscol.education.fr/D0004/Reperes.pdf>

http://www.drogues.gouv.fr/fr/pdf/guide_intervention.pdf

Pour aller plus loin...Face au haschich

"Nous assistons à un fait culturel nouveau et insidieux. De jeunes adolescents choisissent de prévenir les malaises de leur âge en s'autoprescrivant la molécule de cannabis... Les jeunes captifs de nouveaux idéaux, de nouveaux plaisirs, sont pris dans des réseaux de discours qui leur donnent de nouveaux droits... Pour un certain nombre de jeunes, ce pari conduira à l'impuissance à engager une vie d'adulte". On sait que près de 40% des jeunes garçons sont des consommateurs réguliers de cannabis (enquête OFDT). Pour Gisèle Bastrenta, psychologue clinicienne et analyste, le haschich est d'abord un phénomène culturel qui renvoie à une évolution globale de la société.



"Lorsque des parents, des professeurs affirment que si un jeune consomme, c'est parce qu'il a un malaise et qu'il souffre, ils inversent la problématique.. Cette affirmation indique que le malaise et la souffrance liés à l'adolescence ne sont plus une évidence. L'intolérance à la souffrance est un fait nouveau : on ne supporte plus de voir souffrir les gens qu'on aime. La normalité implique qu'il faille aller bien, les malaises n'ont plus droit de cité. Dans cette optique, l'adolescence est interprétée comme un symptôme à faire taire". C'est pour vouloir oublier que la souffrance est liée à l'état adolescent et à la vie, que notre société prépare la jeunesse à la consommation cannabique.

Aussi que faire dans les établissements ? Certainement pas faire débarquer la police et ses maîtres chiens : pour G. Bastrenta c'est signer l'impuissance de

l'institution.

Elle plaide pour le rétablissement des liens humains entre adultes dans les établissements et pour une prise en charge ouverte. "Ces actions ne visent pas l'abstinence. Ce serait un leurre que d'y songer. En revanche il est possible de faire entendre, et d'imposer des coupures entre le temps pour travailler et celui de la fête". Il s'agit d'abord d'amener à la vie des ados qui se murent dans un nuage protecteur.

L'ouvrage est accompagné d'entretiens avec les différents acteurs dans les établissements : infirmière, CPE, proviseur, prof, inspecteur etc.

Gisèle Bastrenta, Face au haschich en collège et en lycée, Comprendre, repérer, agir, CRDP de Grenoble, 205 p., 2005.

http://www.ac-grenoble.fr/cddp74/librairie/fiche_produit.php?code=380VL009&selection=viescolaire

Initiatives et loisirs

Les principales associations périscolaires

La Ligue de l'Enseignement " *tente d'aider les jeunes à se situer dans les univers qu'ils traversent afin qu'ils puissent mieux les vivre et agir sur eux*". Elle propose des formations d'animateurs. C'est aussi le cas du Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes de l'éducation active) qui, depuis le Front populaire, offre de nombreuses formations à travers ses groupes d'activités (Activités de découverte techniques et scientifiques (ADTS), Activités manuelles d'expression technique et plastique (AMETP), Activités physiques, ludiques et sportives, Éducation à l'environnement, Éducation contre le racisme , Multimédia, École et innovation pédagogique, Voiles et milieu marin , Groupe d'étude et de recherche Gestion Accueil). Le Cemea prépare au Bafa, à des diplômes d'éducation spécialisée.

L'UCPA, la Jeunesse au Plein Air (JPA), les Francas organisent des centres de loisir qui sont autant d'occasions de découverte et d'apprentissage.

<http://www.laligue.org/laligue/rubriques/champs/jeun/index.htm>

<http://www.cemea.asso.fr/>

<http://www.ucpa.com/>

<http://www.jpa.asso.fr/>

<http://www.franca.asso.fr/>

Le kit Jeunes initiatives

Beaucoup de jeunes veulent s'engager dans une association, une manifestation artistique ou encore monter une action de solidarité. Le CIDJ se propose de les aider avec son "Kit Jeunes – Initiatives" disponible dans tous les CIDJ. Il donne des conseils, indique des démarches et des adresses utiles.

<http://www.cidj.com>

Jobs d'été

Voir notre dossier spécial "Jobs d'été".

<http://www.cafepedagogique.net/disci/stt/72.php>